

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**PROJET D'APPUI AUX FAMILLES DES MILITAIRES DU CAMP MILITAIRE
DE KINDU-LWAMA**

PROJET 'FAMIKI'

RD CONGO

**CODE DGCD : 3008288
CODE CTB : RDC 09 140 11**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	4
RÉSUMÉ	5
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	7
1. ANALYSE DE LA SITUATION	8
1.1 Caractéristiques de la province de Maniéma.....	8
1.2 La problématique de la réinsertion des militaires.....	11
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'INTERVENTION	12
2.1 Contenu de l'intervention	12
2.2 Bénéficiaires.....	15
2.3 Les organisations partenaires	16
3. 3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	18
3.1 Objectifs.....	18
3.2 Résultats	18
4. RESSOURCES NÉCESSAIRES.....	21
4.1 Ressources financières.....	21
4.2 Ressources humaines.....	22
4.3 Ressources matérielles.....	23
5. MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	2
5.1 Cadre légal.....	2
5.2 Responsabilités administratives et techniques	2
5.3 Structures d'exécution et de suivi.....	2
5.4 Modalités financières de mise en œuvre	6
5.5 Gestion de la contribution belge	8
5.6 Rapportage.....	10
5.7 Mécanisme d'adaptations du DTF	12
5.8 Monitoring, évaluation et audit.....	12
5.9 Clôture de la prestation.....	14
5.10 Fonctionnement du projet.....	15
6. THÈMES TRANSVERSAUX.....	16
6.1 Genre	16
6.2 Environnement	16
6.3 VIH/SIDA	16

6.4	Economie sociale	17
6.5	Droit des enfants.....	17
7.	ANNEXES	19
7.1	Cadre logique.....	19
7.2	Calendrier d'exécution.....	22
7.3	Termes de références de l'UEC.....	24
7.4	Photo satellite de la ville de Kindu avec localisation du site.....	29
7.5	Lettre du MDNAC	30
7.6	Estimation des coûts de construction.....	31
7.7	Financement PST "Infrastructure"	35

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AILD	Appui aux Initiatives Communautaires de Développement
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
Bn	Bataillon
BM	Banque Mondiale
CEB	Compressed Earth Block
CTB	Coopération Technique Belge
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DSCR	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EMG	Etat Major Général
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FAMIKA	Appui aux Familles des Militaires et des policiers de Kananga
FAMIKI	Appui aux Familles des Militaires de Kindu
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FRR	Force de Réaction Rapide
FBS	Fonds Belge de Survie
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
MDNAC	Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MGFE	Ministère du Genre, de la Famille, et de l'Enfant
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC
NSCB	Note Stratégique de la Coopération Belge en RDC
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OIM	Organisation Internationale de Migration
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PADDDL	Programme de bonne gouvernance, d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
PAIDECO-KINDU	Projet d'Appui aux Initiatives de Développement Communautaire - Kindu
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PIB	Produit Intérieur Brut
PFMT	Portfolio Management Team
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPM	Programme de Partenariat Militaire
PPTE	Pays (les plus) Pauvres Très Endettés
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
PST	Project Support Team
RAF	Responsable Administratif et Financier
RDC	République Démocratique du Congo
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SNCC	Société Nationale des Chemins de fer du Congo
SLA	Service Level Agreement
SPF	Service Public Fédéral des Affaires Etrangères
UEC	Unité d'Exécution Conjointe
USAID	United States Agency for International Development

RÉSUMÉ

L'intervention FAMIKI est axée sur la construction de logements pour les familles de militaires dans la province du Maniéma, ville de Kindu, dans le voisinage immédiat du camp Lwama.

Conformément à la fiche d'identification, l'objectif général du projet est de contribuer à la consolidation de la sécurité en cours avec le rétablissement de l'Autorité de l'Etat dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, en général, et dans la province du Maniéma en particulier. L'objectif spécifique du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles des militaires du camp Lwama à Kindu ainsi que les populations avoisinantes, et par-là, les stabiliser.

Deux scénarii ont été envisagés durant la formulation. Le premier scénario reprend le budget initial de la fiche d'identification, soit 1.000.000 euros, hors frais de coaching Défense, estimé à 105.000 euros, pour une durée de 15 mois. Trois résultats ont été dégagés dans ce cadre, soit i) l'appui à la construction de logement au profit d'une partie (environ 195 familles) des familles des militaires du camp Lwama, y inclus les infrastructures sanitaires (douches et latrines), ii) assurer l'accès à l'eau potable pour l'ensemble des familles des militaires par l'aménagement des quatre sources disponibles sur le site, et iii) fournir des activités sociales génératrices de revenus.

Le deuxième scénario a été développé en prenant en compte la totalité des activités reprises dans la fiche d'identification, via quatre résultats: i) pourvoir un logement à l'ensemble des familles des 623 militaires, en incluant les infrastructures sanitaires (douches et latrines), ii) garantir l'accès à l'eau, iii) offrir l'accès aux soins de santé et à l'éducation aux familles des militaires et le voisinage, iv) développer des activités sociales, y compris des activités génératrices de revenus. Le budget serait alors de 3.400.000 euros, hors frais de coaching Défense de 600.000 euros, pour une durée de 3 ans dont 2 ans de travaux.

Devant les risques encourus par une réalisation partielle des logements en terme de sécurité, les autorités ont décidé d'allouer le budget supplémentaire et ont opté pour le scénario 2.

L'intervention sera encadrée par un Assistant Technique International (ATI) pendant les dix-huit premiers mois du projet, un Assistant Technique National (ATN) spécialisé en génie civil ainsi qu'un Responsable Administratif et Financier (RAF) national pendant toute la durée du projet. L'équipe sera complétée d'un coordinateur national en la personne du commandant FARDC du camp Lwama. La direction du projet sera assurée par ce dernier et l'ATI. Il appartiendra ensuite à la CTB de soumettre à la SMCL les personnes qui composeront la direction du projet lors du départ de l'ATI.

Les travaux de construction seront assumés par 4 compagnies de génie des FARDC provenant de régions militaires différentes. Elles seront accompagnées d'un commandement et d'instructeurs FARDC alors que la Défense belge assurera leur coaching via 4 instructeurs et un commandant et ce pour toute la durée des travaux, soit 2 ans. Le projet recevra en outre l'appui de trois projets mis en œuvre par la CTB: le Programme PREPICO assurera l'achat du matériel et son transport par train à partir de Kalemie, le projet PAIDECO-KINDU initiera les activités sociales, alors que le

Programme EAU s'occupera de l'aménagement des sources d'eau. Un Service Level Agreement (SLA) sera signé avec chacun de ces projets pour définir les modalités de coopération spécifiques.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

DGD Numéro d'Intervention	3008288
Code navision CTB	RDC 09 140 11
Partenaire local	Ministère du Genre, de la Famille, et de l'Enfant
Durée du projet	36 mois
Durée Convention Spécifique	48 mois
Date estimée démarrage du projet	Début 2010 – démarrage des travaux 3 à 6 mois après le lancement du projet
Contribution partenaire	Personnel du Génie militaire FARDC: 200 personnes, plus main-d'œuvre non qualifiée émanant du bataillon et transport local
Contribution belge	3.400.000,00 € (hors coaching Défense)
Secteur d'intervention	Consolidation de la société - 15040
Objectif global	Contribuer à la consolidation de la sécurité en cours avec le rétablissement de l'Autorité de l'Etat dans la partie Est de la RDC en général et dans la province du Maniéma en particulier.
Objectif spécifique	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles des militaires ainsi que des populations avoisinantes et les stabiliser.
Résultats	<p>R1: Des logements décents pour 623 militaires et leur famille sont construits ;</p> <p>R2: L'accès à l'eau potable pour les familles du camp est assuré;</p> <p>R3: L'accès aux soins de santé et à l'éducation est amélioré pour les familles du camp militaire et celles des populations avoisinantes par la construction des infrastructures adéquates à proximité du site des logements ;</p> <p>R4: Des activités sociales, y compris des activités génératrices de revenus, sont fournies de manière participative afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants et assurer leur intégration aux seins des communautés avoisinantes.</p>

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Caractéristiques de la province de Maniéma

1.1.1 GÉNÉRALITÉS

La Province du Maniéma, située entre le Kivu et le Katanga, est traversée par deux grands cours d'eau, le fleuve Congo et la rivière Lomami. Disposant d'un régime de précipitations important – pouvant aller jusqu'à plus de 2300 mm – le Maniéma offre une large gamme de climats et de paysages. Il agit comme espace de transition entre les Kivu à l'est, la grande forêt au nord, et le vaste pays Luba, au sud et à l'ouest via:

- Le couvert végétal (savanes à galeries forestières au sud et au sud-ouest ; forêts équatoriales au nord);
- Les populations, que l'on peut réunir en trois groupes : le groupe Luba (Songye, Buyu, Hamba...) au sud et à l'ouest, l'ensemble Ana Mongo (Kusu-tetela, Ombo, Langa, Samba...) au centre et au nord et le groupe issu de l'ancien royaume Bunyoro à l'est (Kumu, Rega, Mituku...);
- L'altitude; basse dans le bas du bassin versant du fleuve Congo, plus élevée à l'est, dans le territoire de Kabambare.

Située sur la ligne équatoriale dans une grande région de forêt humide, la province offre une des plus grandes diversités biologiques au monde, en partie protégée par un enclavement qui la rend inaccessible à l'exploitation industrielle. En effet, malgré la présence d'une zone minière active près de Punia, l'accessibilité est très limitée. Celle-ci explique largement le classement de la région parmi les provinces les plus pauvres du pays. Ainsi, d'après le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), les indicateurs de pauvreté tels que le taux de scolarisation et notamment celui des filles, le niveau de consommation des médicaments, le taux de fréquentation des établissements de santé, etc. sont parmi les plus bas.

Le train qui la reliait autrefois à Lubumbashi est en très mauvais état, malgré une réhabilitation récente de la voie. Y transitent tous les deux ou trois mois les produits manufacturés les plus vitaux pour la province. Les barges qui reliaient Kindu à Kisangani via Ubundu sont depuis une dizaine d'années à l'arrêt. Quelques pirogues et des radeaux font aujourd'hui office de transporteur fluvial mais à petite échelle.

L'état des pistes est désastreux, avec un facteur aggravant puisque les pistes principales comme l'axe Kindu - Kasongo ne comportent que des ponts en bois, souvent de fortune, rendant leur traversée aléatoire. Cet enclavement a une incidence indéniable sur les prix. Un sac de ciment peut ainsi être jusqu'à trois fois plus onéreux qu'à Kinshasa. La seule infrastructure plus ou moins opérationnelle reste pour l'heure l'aéroport où les Antonov amènent des produits manufacturés de Goma.

Il importe dès lors de restaurer l'habitat et les infrastructures communautaires dévastées par la guerre civile pour assurer la commercialisation des productions locales. Il est également impératif de répondre aux besoins essentiels de la population en assurant

l'approvisionnement en électricité et en eau potable, la sécurité alimentaire mais également l'accès à la santé et l'éducation.

1.1.2 SÉCURITÉ

Durant la guerre de 1998 à 2001, le Maniéma a été le théâtre d'affrontements entre les Mai-Mai et les FARDC. Les populations civiles ont gravement souffert des exactions commises par ces différents groupements armés. Toutefois, depuis 2006, une certaine stabilité est de mise, la sécurité étant à peu près rétablie sur l'ensemble de la Province. Mais la situation reste précaire, la région pouvant retomber à tout moment dans le chaos. Il importe dès lors de développer des mesures visant à la consolidation de la sécurité.

1.1.3 ADMINISTRATION PUBLIQUE

En 2003, la population de la Province du Maniéma était estimée à 1.808.913 habitants occupant près de 132.250 km², ce qui représente 5,6% du territoire national et une moyenne de 14 habitants au kilomètre carré. Outre les concentrations urbaines et villageoises, la province comprend de vastes espaces couverts par la forêt et une très faible densité d'occupation humaine.

La province compte 7 territoires¹, 34 secteurs, 320 groupements et 2.808 villages. La Ville de Kindu est la capitale provinciale. Elle compte 3 communes avec un total de près de 250.000 habitants; Kasuku étant la commune urbaine, Mikelenge et d'Alunguli les communes semi-rurales.

La province de Maniéma n'est pas différente du reste du pays en ce qui est de l'état de délabrement avancé de l'administration. Perturbées durant plusieurs années par la guerre, les administrations publiques locales ont eu du mal à retrouver un rythme normal de fonctionnement, alors que la sécurité demeure toute relative. Certains services importants comme la police, la justice de paix et l'état civil, pour ne citer que ceux-ci, sont aujourd'hui à peine assurés dans les zones rurales.

Les budgets de l'administration publique sont largement déficitaires alors que les quelques recettes issues des services locaux et les transferts occasionnels de l'Etat sont rarement gérées dans la transparence.

Face aux carences observées, les citoyens ne comptent plus sur les services publics. De leur côté, les fonctionnaires ne se sentent plus redevables devant leurs concitoyens. C'est donc un cercle vicieux qui est en phase de s'installer. Face à l'enclavement de la province et l'état des services publics, tant le renforcement de l'administration qu'un processus de décentralisation paraissent dès lors indispensables.

¹ Les territoires sont Kabambare, Kasongo, Kindu, Kibombo, Lubutu, Punia, Pangi et la ville de Kindu

1.1.4 SITUATION SANITAIRE

La Province du Maniéma compte :

- 18 hôpitaux généraux dont 2 dans la Ville de Kindu ;
- 45 zones de santés rurales dont 3 à Kindu ;
- 224 centres de santés dont 13 à Kindu ;
- 1 poste de santé à Obokote dans le territoire de Lubutu ;
- 13 dispensaires dans la Ville de Kindu.

Ces équipements sont en général en mauvais état malgré le travail des ONGs qui ont pu, y compris durant la guerre, assurer une certaine maintenance, réaliser quelques réhabilitations, voire même, entreprendre des constructions ainsi que l'encadrement du personnel de santé. De manière non exhaustive, il peut être fait mention de la présence de CARE et CONCERN à Kasongo et Kibongo et de MERLIN et COOPI à Kindu.

A l'image du restant du territoire congolais, notons la forte prévalence du paludisme, des infections respiratoires aiguës, de la rougeole, la trypanosomiase, les anémies, les maladies diarrhéiques, la tuberculose, la verminose, la lèpre, le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST), sans oublier la malnutrition aiguë. Le taux de prévalence du SIDA y est supérieur à la moyenne nationale avec un taux de prévalence de 6,4 %².

Un élément non négligeable, car ayant des effets secondaires directs sur la santé, demeure la mauvaise qualité générale de l'eau "potable". Celle-ci provient généralement de sources non aménagées.

1.1.5 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

La province compte 742 écoles primaires pour une population scolaire de 185.000 élèves dont 110.000 garçons et 74.000 filles³. Le taux de scolarisation est ainsi inférieur à la moyenne nationale⁴. Dans le secondaire, on dénombre 63.000 élèves, dont 49.000 garçons et 13.000 filles. Au total, le taux de scolarisation ne dépasse pas les 20% de la population en âge de scolarité. De tels taux peuvent s'expliquer par l'éloignement des écoles, l'insuffisance et la faible qualification des enseignants, le délabrement des infrastructures scolaires, dont beaucoup sont construites en matériaux non durables et datent de la période coloniale, ainsi que le manque de matériels didactiques et de manuels scolaires.

La situation de l'enseignement supérieur n'est guère plus brillante; le Centre Universitaire et les 14 instituts supérieurs existants (près de 2.000 étudiants) sont totalement démunis de matériels pédagogiques alors que les bâtiments sont délabrés et les conditions d'hygiène déplorables. Notons toutefois qu'une université privée est en cours de construction à la périphérie de Kindu, en bordure du camp de Lwama.

² Source: DSCR

³ Source : inspection de l'éducation

⁴ Source: DSCR

1.2 La problématique de la réinsertion des militaires

Une particularité congolaise est que lorsque des militaires sont affectés à un lieu pour y vivre temporairement, ces derniers sont presque toujours accompagnés de leur famille. Ces déplacements en masse conduisent trop souvent à des conditions de vie difficiles pour les familles, celles-ci devant s'accommoder de logements inadaptés et vétustes, et des conditions de vie précaires. Ces "déplacés" accentuent les pressions tant sur les services publics des régions qu'ils habitent – centres de santé, écoles... – que sur les cultures. Par ailleurs, le paiement de la solde des militaires étant aléatoire, se pose la question de leurs moyens de subsistance au point que les militaires soient parfois amenés pour nourrir leur famille à faire pression sur les populations afin de leur extraire des fonds, voire à des exactions.

Ces déplacements forcés provoquent dès lors souvent des conflits importants avec les populations locales déjà précarisées.

Pour endiguer cette tendance, le gouvernement congolais et l'Etat-major général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) veulent répartir les militaires et leur famille sur l'ensemble du territoire et les sédentariser en les installant dans des villes de garnison. Le bataillon des Forces de Réaction Rapide (FRR), formé par les militaires belges, a été installé à Kindu en vue d'y tenir garnison. Ainsi les familles pourront s'installer de façon définitive et les militaires, partant en exercice ou en opération, seront rassurés de savoir leur famille en sécurité dans un logement décent et leur sécurité alimentaire assurée. En ce sens, la construction des logements pour les familles de militaires à Kindu constitue un projet pilote pour les FARDC, le but étant de généraliser le concept.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'INTERVENTION

2.1 Contenu de l'intervention

Le projet a pour but de répondre aux priorités des familles des militaires du camp de Lwama définies par le Ministère du Genre, de la Famille, et de l'Enfant (MGFE) et les FARDC. La première priorité est celle du logement des familles, il s'agit ensuite de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'accessibilité à la santé et l'éducation de base et, enfin, le développement d'activités génératrices de revenus et d'intégration.

2.1.1 LE LOGEMENT

Il s'agit en premier lieu d'apporter une solution au logement qui soit économique – afin de pouvoir être répliquée ailleurs alors que les moyens sont limités – durable – impliquant de ce fait un minimum de maintenance – et adapté au mode de vie des bénéficiaires.

Les FARDC ont marqué leur préférence pour une typologie par bloc de 8 à 16 logements⁵. Suivant leurs standards, quatre types de bloc sont proposés; le Type T1 est destiné aux célibataires (1 pièce de 3X3,6m), le Type T2 aux foyers sans enfant (2 pièces), le Type T3 (3 pièces) aux familles de 1 à 2 enfants et le Type T4 pour les familles nombreuses (4 pièces). Il existe également un type de logement réservé aux officiers (T5: 6 pièces). Il faut compter sur un logement de ce type par compagnie, un bataillon comprenant 5 compagnies. Les FARDC ont fait la requête de construire uniquement des blocs T 2, T3 ou T4 dans le cadre du scénario 1, alors que le scénario 2 inclurait tous les types de blocs suivant la demande. Le nombre exact de chaque type de bloc devra être établi en concertation avec le chef du bataillon FRR durant la phase préparatoire du projet.

De l'ordre de 8 blocs de logement de 50m de long étant nécessaires par compagnie, 40 blocs devront donc être construits en dehors des logements réservés aux officiers.

Les études préliminaires⁶ faisaient également état de la construction de cuisines, blocs sanitaires et douches communes. Afin d'optimiser la durabilité de ces équipements, il a été suggéré de les individualiser le plus possible. Il a par conséquent été décidé d'opter pour:

- L'aménagement de cuisines individuelles extérieures face à l'entrée de chaque logement;
- La construction de blocs sanitaires de 4 toilettes à l'arrière des parcelles, permettant d'allouer une toilette par famille;

⁵ Voir: FARDC, Corps du Génie, Dossier Appui aux Familles Militaires de Kindu, 17 août 2009

⁶ Voir: Lt Antoine, V., Logements définitifs Bn FRR – Dossier Infra, 2009 et FARDC, Corps du Génie, Dossier Appui aux Familles Militaires de Kindu, 17 août 2009

- La construction d'un bloc de 6 douches par ensemble de logements, permettant l'affectation d'un espace de nettoyage pour 2 familles. Il sera alimenté par un système de collecte d'eau de pluie.

Afin de minimiser l'emploi de ciment, particulièrement dispendieux, et lutter contre la déforestation, ces divers bâtiments seront construits en briques autobloquantes. Pour ce faire, des presses à moteur seront fournies ainsi qu'une expertise ponctuelle afin d'assurer la formation du personnel à la fabrication des briques crues et leur appareillage. Cette expertise sera également nécessaire pour établir le site d'extraction de l'argile⁷ et définir la quantité d'adjuvant (chaux ou ciment) nécessaire ainsi que le type d'enduit hydrofuge à appliquer sur les briques.

Afin de minimiser les coûts de construction des bâtiments, il sera fait appel aux compagnies de Génie FARDC pour lesquels il sera nécessaire de fournir l'outillage individuel et collectif. La région militaire de Kindu dispose de +/- 50 militaires du Génie formés antérieurement par les militaires belges. Il sera possible de faire appel au personnel Génie des régions militaires avoisinantes (Kisangani, Lubumbashi et Likasi) qui disposent des mêmes capacités. Devrait être recrutée en priorité la compagnie de Likasi, cette dernière comprenant l'école du Génie des FARDC dans laquelle se trouvent des instructeurs contremaîtres également formés par les militaires belges. Les FARDC auront la responsabilité de faire acheminer ces compagnies de leur lieu d'affectation jusqu'à Kindu suivant le programme établi par le projet ainsi que de les loger de façon descente, et ce pour toute la durée nécessaire à la construction des divers bâtiments.

Un accord de principe entre la Défense belge et le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (MDNAC) existe pour la mise en œuvre de ce personnel sous coaching des militaires belges⁸. Ce coaching n'a cependant pas été intégré dans le budget de la Défense belge pour ce qui est de l'encadrement de la construction des logements, à la différence du coaching relatif à la réhabilitation des bâtiments militaires du camp Lwama.

Par ailleurs, les FARDC devront fournir au moins 2 camions pour assurer le transport quotidien des matériaux de construction de la gare de Kindu jusqu'au camp, ce matériel ayant été acheté et acheminé de Kalemie via le train du PAM grâce au support du programme PREPICO. Les FRR de Kindu devront assurer le gardiennage du bâtiment de stockage et fournir le personnel nécessaire à la construction et la manutention des briques autobloquantes.

2.1.2 L'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Quatre sources ont été identifiées à proximité du camp Lwama, à une distance variant de 250 à 750 mètres. Les débits relevés repris dans le tableau ci-joint ont été mesurés en septembre 2009 par une équipe du programme EAU mis en œuvre par la CTB. Ils sont à considérer avant captage et étiage.

⁷ Le camp est situé sur un plateau sablonneux. Il importera d'identifier un site d'extraction d'argile de qualité au plus près du site d'implantation des logements.

⁸ Il s'agit de l'Arrangement Technique signé le 16 juin 2009 à Bruxelles

Source	Localisation	Débit (l/s)
1A	250 m à l'ouest du camp, altitude 484m	0,22
1B	250 m à l'ouest du camp, altitude 484m	0,10
2	450 m au sud-ouest du camp, altitude 493m	0,20
3	750 m au sud du camp, altitude 471m	0,50

Il conviendrait d'aménager ces sources afin d'optimiser le captage, développer une aire de stockage (réservoir), faciliter la collecte de l'eau et assurer son hygiène et améliorer l'accessibilité. Afin d'éviter tout frais de fonctionnement, il n'est pas prévu de remonter l'eau après captage vers un château d'eau qui pourrait ensuite desservir par gravité le site de logement et le camp. Les frais de fonctionnement et d'entretien de la pompe ne pouvant pas être assumés par la population, un tel système ne serait pas viable.

Ces divers travaux seront conçus et réalisés par le programme EAU mis en œuvre par la CTB. Ce dernier ayant un projet en cours à Kindu, cette activité devra être réalisée au plutôt. Cet arrangement répond en outre à l'urgence sanitaire d'amélioration de l'approvisionnement en eau. Si ce délai ne pouvait être respecté, il appartiendra au projet FAMIKI d'assumer les frais occasionnés par cette activité au programme EAU via la réserve budgétaire.

2.1.3 L'ACCESSIBILITÉ À LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION

Le personnel nécessaire au bon fonctionnement d'une école primaire et d'un centre de santé a été fourni par les autorités compétentes. Ces deux services sont actuellement situés dans l'enceinte du camp militaire de Lwama. Quatre classes bondées sont aménagées dans les bâtiments existants, qui devraient être prochainement réhabilités, trois autres étant dispensées sous tente, comme c'est également le cas pour le dispensaire. Il va sans dire qu'il conviendrait de séparer ces activités 'civiles' des activités 'militaires' en les délocalisant en dehors du camp. Une telle implantation aurait également l'avantage d'ouvrir l'accès de ces services aux populations avoisinantes non militaires et de favoriser ainsi l'échange entre les diverses communautés. Il conviendrait dès lors de dimensionner l'école pour 400 élèves au moins. Outre le bâtiment, les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces services devraient être inclus dans le projet (meubles, équipement pédagogique et médical).

2.1.4 ACTIVITÉS SOCIALES

Il ne convient pas simplement de donner un toit aux familles des militaires mais également de veiller à l'amélioration de leurs conditions de vie et à leur bonne intégration au sein des communautés locales avoisinantes. Pour ce faire, diverses activités sociales devraient être mises en place visant à:

- Favoriser la solidarité au sein des familles des militaires ainsi qu'entre celles-ci et les communautés avoisinantes;
- Développer des activités génératrices de revenus;
- Eveiller la conscience civique et l'esprit d'entreprise;
- Sensibiliser les bénéficiaires aux thèmes transversaux de la coopération au Développement;

- Initier un programme d'hygiène et de maintenance des infrastructures au sein des populations.

De telles activités nécessitent une expertise spécifique, notamment en terme d'animation communautaire. Il conviendrait en effet de laisser le choix des activités aux bénéficiaires afin de répondre au mieux à leurs aspirations. Le projet PAIDECO-KINDU sera responsable de la mise en œuvre de ces activités. Ce projet devant se terminer mi 2010, il ne pourra que les initier. Le projet devra ensuite identifier un acteur local apte à les poursuivre au-delà de cette date et, si besoin est, le former.

2.2 Bénéficiaires

Différentes catégories de bénéficiaires seront concernées par le projet : les familles de militaires et les militaires eux-mêmes vivant au camp Lwama, les populations avoisinantes de la ville de Kindu, son administration ainsi que celle de la commune du même nom par l'appui à leurs plans de développement, les entités provinciales décentralisées, le Ministère de la Défense ainsi que le Ministère du Genre, de la Famille et Enfant qui a la tutelle du projet.

2.2.1 BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

Les militaires et leur famille, femme et enfants, devront contribuer à différents moments du projet avec la perspective de voir leur qualité de vie significativement augmenter via des logements décents, un meilleur accès à l'eau potable, de meilleurs services sociaux, et une source de denrées alimentaires adaptée à leurs besoins.

La population avoisinante du camp Lwama. Les tensions potentielles entre familles civiles et militaires devraient diminuer puisque, d'une part, ces derniers auront accès à des maisons, écoles, foyers sociaux et des activités génératrices de revenus, et que, d'autre part, mis à part les logements, la population avoisinante devrait également bénéficier des autres volets du projet.

2.2.2 BÉNÉFICIAIRES INDIRECTS

L'administration municipale et provinciale par le fait que les investissements du projet seront comptabilisés dans les investissements de la ville et de la province au profit de sa population.

Le Ministère du Genre Famille et Enfant verra une part de son programme de défense des droits de la femme et de l'enfant mis en œuvre à Kindu.

Le Ministère de la Défense pourra comptabiliser les bénéfices qu'apportera un tel investissement au niveau de vie des familles du camp Lwama. Il pourra ensuite se servir de ce projet comme modèle pour le développement d'autres activités similaires partout dans le pays.

La population de Kindu en général, du fait de l'installation des familles des militaires dans des logements décents avec un accès aux services de première nécessité, pourra trouver ainsi une plus grande paix et tranquillité.

2.3 Les organisations partenaires

2.3.1 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Les autorités administratives nationales participeront à la SMCL. Le MGFE, ministère de tutelle du projet, en assurera la présidence; les FARDC assumeront quant à eux la responsabilité de mise en œuvre du projet;
- Les autorités administratives locales seront membres du comité de pilotage décentralisé;
- Les autorités militaires de la 7^o Région Militaire de Kindu apporteront la main-d'œuvre qualifiée;
- Les autorités d'autres Régions Militaires seront invitées également à participer en fournissant des compagnies de génie. Il s'agit en premier lieu des Régions Militaires de Kamina, puis de Likasi et de Lubumbashi. Les autorités FARDC représentées par le commandant en second du génie militaire congolais accrédité par ses supérieurs, se sont engagées à fournir ce personnel et à assurer sa mise en place à Kindu;
- Le Ministère de la Défense belge fournira un appui en termes de personnels qualifiés pour assurer le coaching des militaires congolais lors de l'exécution du chantier. Un Arrangement Technique signé le 16 juin 2009 entre le Ministre de la Défense belge et son homologue congolais avalise ce coaching par les militaires belges pour la construction des logements. La Défense apportera également son soutien via le PPM. Une convention devra être établie entre le Ministère de la Défense et la CTB pour donner l'accès au matériel nécessaire à la bonne exécution du projet aux C130 chaque fois qu'il sera possible (en fonction de la disponibilité de l'appareil et de la place vacante). L'accès aux C130 pour le personnel civil belge et congolais du projet devra faire l'objet d'une demande particulière auprès du Ministre de la Défense belge via le PPM de Kinshasa.

2.3.2 PARTENAIRES D'EXÉCUTION

- Les FARDC s'engage à fournir la main d'œuvre qualifiée nécessaire à la réalisation du projet durant toute la durée des travaux, soit 200 hommes pendant 2 ans au moins. A ce titre, les personnels du génie militaire FARDC seront mis en œuvre pour exécuter l'ensemble des travaux prévus. Ces militaires FARDC seront en priorité issus de l'unité de génie de Kindu, ils seront renforcés par les unités de génie de Likasi (avec instructeurs), Kamina et Lubumbashi. Les FARDC s'engage également à fournir un responsable de ce personnel issu des modules génie qui exercera le commandement de l'ensemble des personnels du génie et sera le lien direct entre les militaires FARDC et les responsables belges. L'acheminement de l'ensemble de ce personnel sur le site du projet et son logement sont de la responsabilité de l'Etat-major général FARDC. Une prime de

motivation de 1,5USD par personne et par jour est prévue dans le budget pour rémunérer ce personnel.

- Les autorités nationales des FARDC devront fournir et acheminer sur place les 2 camions, étant entendu que les frais en fuel et de maintenance seront à charge du projet via la ligne budgétaire "Transport matériel divers et local".
Les FRR du camp de Lwama devront fournir le personnel pour la garde du stock des matériaux de construction et pour la fabrication et la manutention des briques autobloquantes.
- La Défense belge fournira et financera un détachement du génie militaire belge de 5 personnes pendant la durée des travaux (deux ans) avec pour but le coaching des militaires du génie FARDC.
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) peut également fournir une aide au projet en permettant le transport de Kalemie vers Kindu des matériaux nécessaires au projet. Ce transport sera assuré par le train affrété par le PAM toutes les quinzaines. Un accord cadre entre la CTB et le PAM a convenu d'un prix moyen de 0,14US par kg transporté.
- Le projet PAIDECO-KINDU assurera le démarrage du volet activités sociales du projet.
- Le programme PREPICO de Kalemie se chargera de la fourniture et du transport des matériaux de construction à partir de Kalemie.
- Le programme EAU mis en oeuvre par la CTB prendra en charge l'étude et la réalisation des travaux d'aménagement des quatre sources.

3. 3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Objectifs

Sont résumés ici les objectifs, résultats attendus et activités. Les indicateurs des objectifs et résultats et leurs sources de vérification sont regroupés dans le cadre logique présenté en annexe.

L'objectif global de l'intervention vise à contribuer à la consolidation de la sécurité en cours avec le rétablissement de l'Autorité de l'Etat dans la partie Est de la RDC en général, et dans la province du Maniéma en particulier.

En conformité avec le DSCR – et les cinq piliers de la matrice de la gouvernance, pilier 1, la reconstruction de l'Etat (stratégies institutionnelles gouvernance démocratique et de décentralisation) - l'objectif global du FAMIKI consiste à contribuer à la reconstruction institutionnelle, économique et sociale de la province.

L'objectif spécifique vise, quant à lui, à l'amélioration des conditions de vie et à stabiliser les familles des militaires ainsi que les populations avoisinantes.

3.2 Résultats

Suivant le scénario 2 exposé dans le rapport de formulation, quatre résultats ont été dégagés.

3.2.1 RÉSULTAT 1 – LOGEMENTS ET ASSAINISSEMENT

"Des logements décents pour l'ensemble des 623 militaires et leur famille du camp Lwama sont construits."

Actuellement, les familles des militaires du bataillon FRR casernés au camp Lwama vivent dans des conditions difficiles : soit dans les quelques bâtiments du camp en mauvais état, soit sous des tentes, sans latrines. Ce camp était initialement prévu pour accueillir une unité militaire de plus ou moins 150 militaires et leur famille. Le bataillon FARDC mis en place à Kindu compte 623 militaires ce qui donne une estimation de 3.000 à 3.600 personnes présentes sur le camp. Les infrastructures obsolètes de ce dernier ne sont donc pas dimensionnées pour un tel afflux de personnes.

Ce résultat vise à loger ces familles de manière décente en dehors du camp militaire mais toujours sur terrain FARDC via des ensembles collectifs de 8 à 16 logements construits en briques autobloquantes. Seront jointes à ces blocs des latrines sèches individuelles par famille regroupées par blocs de quatre toilettes ainsi qu'un ensemble de six douches par bloc de logement alimenté par un système de collecte d'eau de pluie. Des aires extérieures seront aménagées au droit de chaque logement pour les cuisines individuelles.

Différentes activités logistiques devront être mises en œuvre pour atteindre ce résultat – achat de presses à briques et d'outils divers, transport, primes de motivation... alors

qu'une expertise externe dans le domaine des briques autobloquantes sera recrutée de manière ponctuelle.

3.2.2 RÉSULTAT 2 – ACCÈS À L'EAU

"L'accès à l'eau potable pour les familles du camp Lwama est assuré."

Pour l'heure, les familles disposent d'eau potable via quatre sources situées entre 250 et 750 mètres en aval du camp, certaines étant réservées aux femmes, d'autres aux militaires. La capacité de ces sources est largement suffisante pour pourvoir aux besoins présents et futurs des militaires et de leur famille alors que la qualité de l'eau est bonne.

Afin d'assurer la pérennité de la ressource et son hygiène, il importe d'aménager ces sources et leur accès par des ouvrages adéquats en ciment.

3.2.3 RÉSULTAT 3 – ACCÈS À LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION

"L'accès aux soins de santé et à l'éducation est amélioré pour les familles du camp militaire et celles des populations avoisinantes par la construction des infrastructures adéquates à proximité du site des logements."

Le camp Lwama possède en son sein un petit dispensaire et une école. Actuellement les élèves s'entassent soit dans un bâtiment insalubre de quatre classes, soit sous tente. Le dispensaire est également sous tente.

Il importe d'extraire ces activités civiles du camp militaire proprement dit et de les placer à proximité des logements des familles, ce qui facilitera l'accès aux populations avoisinantes. Ce résultat prévoit donc la construction et l'équipement d'une école de neuf classes au moins ainsi qu'un dispensaire à destination des familles en dehors de l'enceinte du camp militaire.

3.2.4 RÉSULTAT 4 – ACTIVITÉS SOCIALES

"Des activités sociales, y compris des activités génératrices de revenus, sont fournies de manière participative afin d'améliorer les conditions des vies des femmes et des enfants du camp Lwama et assurer leur intégration aux seins des communautés avoisinantes."

Le site du camp Lwama offre dans ses environs immédiats de nombreuses possibilités d'activités agricoles en termes de surface agraire. Actuellement, et sous l'impulsion du commandant du bataillon congolais, 13 hectares sont cultivés et 7 hectares devraient l'être prochainement. L'intention est de permettre aux familles l'autosuffisance alimentaire dans les six mois. Cependant une aide complémentaire peut être envisagée en fournissant des semences améliorées et des outils agricoles aux familles.

En outre, une vie plus harmonieuse entre différentes communautés passe par la communication. Les activités économiques locales favorisent ces échanges et apportent

également un complément non négligeable au financement des activités familiales. Il conviendrait dès lors de développer des activités génératrices de revenus qui bénéficient tant aux familles des militaires que les populations avoisinantes.

Différents équipements pourraient être envisagés, comme un marché, une aire de séchage des produits agricoles, un moulin à manioc et maïs, une salle communautaire permettant le développement de petites activités d'artisanat (couture, poteries) ... le choix final appartenant aux bénéficiaires. Ces activités seront donc initiées dans le cadre d'un processus participatif auquel pourra être joint de petites formations. Dans tous les cas, une enquête préliminaire sera réalisée au début de projet afin de collecter une série de données (baseline survey), y compris les aspirations de la population. Le projet PAIDECO-KINDU initiera l'ensemble de ces activités en veillant à leur encrage au niveau des familles de militaires et, dans la mesure du possible, des communautés avoisinantes. Il aura en outre pour tâche d'identifier des partenaires locaux aptes à encadrer ces activités au-delà du 30 juin 2010, date officielle de la fin de ce projet.

Les communautés avoisinantes seront associées dans la mesure du possible à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de ces activités afin de favoriser les contacts entre celles-ci et les familles des militaires.

Ce résultat comprendra également des activités de sensibilisation à l'hygiène et à la maintenance des infrastructures et logements auprès des familles des militaires et des autorités de tutelles.

4. RESSOURCES NÉCESSAIRES

4.1 Ressources financières

Le budget détaillé est présenté dans les pages suivantes. Basé sur le scénario 2, il s'élève à 3.400.000 euros, dont 83% sont affectés aux activités et 14% aux moyens généraux. Ces chiffres excluent les frais de coaching militaire, estimés à 600.000 euros, qui devraient être pris en charge par la Défense belge. L'absence d'un tel coaching est considéré comme une hypothèse fatale pour le projet.

L'importance des frais généraux se justifie par les besoins importants en ressources humaines et logistiques. Une part importante des activités de ces dernières sera orientée vers l'organisation logistique du chantier et l'encadrement du personnel chargé de la construction. Cet encadrement est garant de la qualité des bâtiments et de la formation continue de la main-d'œuvre. Cette dernière, constituée de compagnies de génie des FARDC, recevra chaque jour une prime de motivation de l'ordre de 1,5USD équivalente à leur nourriture quotidienne.

En outre, le projet inclus différents coûts logistiques, dont l'achat de presses à briques, d'outils de construction et de transport. Si les coûts des matériaux inclus le transport jusqu'à la gare de Kindu, une ligne spécifique liée au transport local a été introduite afin de couvrir d'autres frais tels l'emploi et la maintenance des 2 camions des FARDC ou le transport de l'argile pour la fabrication des briques.

Quant aux coûts des constructions, il s'agit de montants indicatifs basés sur un relevé des prix des matériaux et de leur transport. Ces derniers sont sujets à de fortes fluctuations dues à l'inflation endémique mais également aux aléas logistiques – fermeture temporaire d'usines, problèmes de transport... D'autres facteurs n'ont pût être que partiellement mesurés, tels que la localisation du site d'extraction de l'argile, la qualité de cette dernière et donc la quantité de ciment à ajouter. Afin de limiter ces risques une réserve budgétaire de 5% des activités a été introduite. Des calculs plus détaillés seront effectués lors de la préparation des appels d'offre relatifs à ces travaux.

Cette réserve budgétaire devrait également couvrir les frais éventuels des différents projets mis en oeuvre par la CTB associés, si ces derniers ne pouvaient être intégrés dans leurs propres frais de fonctionnement⁹. Les futurs SLA signés avec chacun de ces projets définiront les modalités de paiement spécifiques à chacun d'eux, si opportun.

Les moyens généraux comprennent 4 catégories de dépenses :

- L'assistance technique, non compris le coaching Défense;
- Les investissements;
- Les frais de fonctionnement ;
- Le suivi et évaluation.

⁹ Hors mis pour dont le salaire du logisticien du projet PREPICO 2 qui sera assuré à 25% au moins par le projet Famiki, tel que prévu dans le présent budget et exposé plus bas.

L'ensemble de ces ressources financières sera géré sous la modalité de régie, comme il est de règle pour tous les projets exécutés par la CTB au Congo.

Afin de faciliter le démarrage du projet, des engagements seront contractés et des dépenses effectuées avant la signature de la CMO. Ceux-ci concernent la logistique et le personnel. Il s'agit des dépenses et montants estimés suivants:

- Logistique: 50.000 euros
 - Personnel: 20.000 euros
 - Achat matériel construction et transport: 70.000 euros
- Total: 140.000 euros.

4.2 Ressources humaines

4.2.1 STRUCTURE DU PROJET

Un ATI sera affecté à Kindu à plein temps durant les 18 premiers mois du projet. Il aura pour tâches principales de définir le plan général d'aménagement du camp en concertation avec les différents partenaires, de finaliser les plans des différentes constructions, d'organiser la filière de commande des matériaux et de leur transport ainsi que la logistique du chantier, mais également les différents partenariats et leur coordination. Il sera épaulé par un ATN, expert en génie civil, et d'un Responsable Administratif et Financier (RAF). L'AT international est considéré comme maître d'œuvre du projet et est de ce fait le responsable direct. Au départ de ce dernier, il appartiendra à la CTB de soumettre à la SMCL la décision de transférer ses responsabilités à l'AT national et au responsable coaching Défense.

Un coordinateur national, en la personne du commandant FARDC du camp Lwama, complètera l'Unité d'Exécution Conjointe (UEC). Il assumera avec l'ATI la direction du projet.

Le projet PAIDECO-KINDU sera responsable du lancement des activités du Résultat 4 – activités sociales. Ce projet prenant fin mi 2010, ce projet devra identifier, en concertation avec le projet FAMIKI et suivant des modalités à définir avec ce dernier, un partenaire local capable d'assurer la continuité des activités au-delà de cette période. Un contrat de prestation une fois établi, le projet PAIECO assurera le coaching des représentants du partenaire identifiés durant une période transitoire de passation des responsabilités.

Le programme PREPICO, volet Tanganyika, sera responsable de l'achat du matériel à Kalemie et de son transport via le train du PAM jusqu'à Kindu. L'accord à signer entre les 2 projets prévoiera notamment le paiement du salaire du logisticien du PREPICO 2 à 25% au moins par le projet FAMIKI.

Quant au programme EAU mis en œuvre par la CTB, il assumera les aménagements des sources en eau potable en coordination avec son propre programme dans la région.

Un Service Level Agreement (SLA) sera rédigé avec ces trois projets. Une telle forme de 'sous-traitance' permettent des économies d'échelle. Dans tous les cas, la surcharge de

travail induite pour ces différents projets n'affectera pas la bonne exécution de leurs propres tâches.

4.2.2 MAIN D'ŒUVRE ET ENCADREMENT

Un terme de main d'œuvre, le projet prévoit l'emploi des militaires du génie des FARDC, condition sine qua non pour la réalisation du projet. Ceux-ci sont en effet les plus à même à travailler dans un cadre militaire difficile et de réduire les coûts de construction. Si leur salaire fait partie de la contribution congolaise, le projet leur octroiera une prime de motivation journalière destinée à payer leur nourriture. Ils devront être encadrés à la fois par un commandement des FARDC et par un coaching de la Défense belge. Il serait en effet difficile d'assurer cet encadrement par des civils.

Suivant le scénario 2, un détachement de la Défense belge de cinq personnes est prévu pour toute la durée des constructions estimée à deux ans. Il s'agit de quatre militaires belges chargés du coaching des militaires du génie FARDC et un responsable chargé du commandement ainsi que des relations avec les autres parties. Il sera en relation directe avec le commandant congolais du personnel génie FARDC.

La prise en charge des frais personnels de ces détachements de la Défense belge sera assurée par cette dernière. La participation pécuniaire de la Défense belge par le paiement de son personnel permettra d'optimiser le projet en terme financier. Une augmentation éventuelle en personnel de ce détachement devra être prise en charge par la Défense belge.

Une Convention entre la Défense belge et la CTB sera rédigée afin de définir les responsabilités, devoirs et obligations des deux parties dans le cadre de la présente prestation.

4.3 Ressources matérielles

Afin d'assurer le bon fonctionnement du projet les investissements comprennent les postes suivants :

- Un véhicule pick-up tout terrain dont le coût d'acquisition est majoré du coût de transport jusqu'à Kindu;
- Equipement informatique, de bureau et de télécommunication.

Les frais de fonctionnement nécessaire à la mise en œuvre efficace du projet sont destinés aux frais de missions, véhicule et bureau.

		Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles des militaires ainsi que les			BUDGET TOTAL	%	Mode d'exéc.	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
A					2.822.000	83%		1.009.800	1.305.100	507.100
A 01	Construction des logements & assainissement				2.429.000	71% Régie	852.400	1.077.000	499.600	
A 01 01	Logements type T1, T2, T3, T4, T5				1.200.000		360.000	600.000	240.000	
A 01 02	Collecte eau de pluie				150.000		45.000	75.000	30.000	
A 01 03	Blocs de 4 toilettes				120.000		36.000	60.000	24.000	
A 01 04	Blocs de 6 à 8 douches				360.000		108.000	180.000	72.000	
A 01 05	Chemins d'accès entre les logements				76.000				76.000	
A 01 06	Outils et équipement divers				60.000		42.000	18.000		
A 01 07	Presse à briques mécanique avec transport				140.000		140.000			
A 01 08	Transport matériel divers et local				120.000		36.000	60.000	24.000	
A 01 09	Travaux sécurisation local stockage				5.000		5.000			
A 01 10	Formation & expertise CEB				30.000		30.000			
A 01 11	Primes motivation				168.000		50.400	84.000	33.600	
A 02	Adduction eau				20.000	1% Régie	20.000	-	-	
A 02 01	Aménagement 4 sources				20.000		20.000			
A 03	Accès à la santé & éducation				300.000	9% Régie	90.000	210.000	-	
A 03 01	Construction école 9 classes et équipement				100.000		30.000	70.000		
A 03 02	Construction centre de santé et équipement				200.000		60.000	140.000		
A 04	Activités sociales				73.000	2% Régie	47.400	18.100	7.500	
A 04 01	Baseline survey condition de vie femmes et enfants				5.000		5.000			
A 04 02	Expertise activités sociales				15.000			7.500	7.500	
A 04 03	Activités sociales & génératrices de revenus				53.000		42.400	10.600		
X 01	Réserve budgétaire (5% du total des activités)				103.000	3% Régie			121.000	
X 01	Réserve budgétaire				103.000				121.000	
X 01 01	Réserve budgétaire REGIE				103.000				121.000	
Z	Moyens généraux				475.000	14% Régie	253.800	152.100	69.100	
Z 01	Ressources humaines				372.600		202.200	124.200	46.200	
Z 01 01	Ressources financières et procurement (PST)									
Z 01 02	AT international				234.000		156.000	78.000		
Z 01 03	Staff national (log PREPICO, admin-fin, etc.)				126.000		42.000	42.000	42.000	
Z 01 04	Coaching Défense B - 5 pers pendant 2 ans (1)			PM			-	-	-	
Z 01 05	Chauffeur				12.600		4.200	4.200	4.200	
Z 02	Investissement				36.200		36.200	-	-	
Z 02 01	Réhabilitation bureau projet				2.000		2.000			
Z 02 02	Equipement bureau				1.200		1.200			
Z 02 03	Informatique & télécommunication				3.000		3.000			
Z 02 04	Pick-up				30.000		30.000			
Z 03	Frais de fonctionnement				51.200		15.400	17.900	17.900	
Z 03 01	Frais véhicule				10.800		3.600	3.600	3.600	
Z 03 02	Frais fonctionnement bureau				10.800		3.600	3.600	3.600	
Z 03 03	Transport aérien national				8.100		2.700	2.700	2.700	
Z 03 04	Communication				9.000		3.000	3.000	3.000	
Z 03 05	Autres frais de fonctionnement				12.500		2.500	5.000	5.000	
Z 04	Audit, suivi et évaluation				15.000		-	10.000	5.000	
Z 04 01	Audit financier				10.000			10.000		
Z 04 02	Evaluation finale				5.000				5.000	
TOTAL					3.400.000		1.263.600	1.457.200	697.200	
(1) Pris en charge par la Défense belge										

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 Cadre légal

Le cadre légal sera fixé par la Convention Spécifique relative au "Projet d'appui aux infrastructures et activités dont bénéficient les familles des militaires du camp Kindu "Lwama" et des populations avoisinantes - Projet FAMIKI – RDC 0914001 - signé entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo à l'issue du processus de formulation du projet. Le dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, sera annexé à cette Convention.

5.2 Responsabilités administratives et techniques

Conformément aux procédures de la coopération belge en vigueur en République Démocratique du Congo, le projet sera mis en œuvre en régie par la CTB en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et plus particulièrement avec le Ministère du Genre, Famille et Enfant.

5.3 Structures d'exécution et de suivi

5.3.1 STRUCTURE MIXTE DE CONCERTATION LOCALE (SMCL)

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la Convention Spécifique, une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL). La SMCL assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier (DTF) sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.

5.3.1.1 Compétences et attributions

La SMCL aura comme attributions de :

- Mettre en place les structures d'exécution du projet ;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur base des rapports d'exécution du projet ;
- Approuver les plans d'activités du projet ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du dossier technique et financier, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des différentes parties ;

- Résoudre, tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du projet et prendre toute mesure d’encouragement ou de corrections nécessaires ;
- Résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- Superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

5.3.1.2 Composition

La SMCL est composée des personnes suivantes:

- Un représentant du MGFE qui présidera la séance;
- Un représentant du Ministère de la Défense congolaise;
- Un représentant des FARDC;
- Un représentant du Ministère du Plan;
- Un représentant du Ministère de la Coopération Internationale et Régionale;

- Le Portfolio Manager, comme représentant de la CTB.

Selon l’agenda de la réunion de la SMCL, les représentants des bénéficiaires et des pouvoirs locaux peuvent être invités. De même, toute autre personne qui apporte une contribution au projet peut être invitée en qualité d’observateur ou d’expert; tel sera le cas de façon systématique du représentant de la Défense belge (PPM) et de l’Attaché de la coopération.

5.3.1.3 Mode de fonctionnement

- La SMCL établit son règlement d’ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique. Il est officiellement approuvé lors de la première SMCL du projet ;
- La SMCL est convoquée et présidée par le MGFE ou par son délégué ;
- La SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président ou de façon extraordinaire à la demande d’un membre ;
- Elle prend ses décisions selon la règle du consensus ;
- Chaque réunion fait l’objet d’un procès-verbal signé par tous les membres présents ;
- La SMCL tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du projet afin d’examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d’assurer les formalités de clôture ;
- Le Portfolio Manager est responsable pour la préparation, la tenue des réunions des SMCL et assure le secrétariat en coordination avec la direction du projet.

5.3.2 COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage sera constitué à Kindu. Ce comité assurera le pilotage opérationnel mensuel du projet. Il référera directement au président de la SMCL et à la direction du projet. Ce comité sera constitué des personnes suivantes:

- Le représentant du MGFE de la province qui agira en tant que président;
- Le représentant du gouverneur de la province de Maniéma;
- Le chef du bataillon FRR;
- Le commandant des compagnies de Génie;
- L'ATI et l'ATN;
- Le commandant du coaching Défense belge.

Un représentant du projet PAIDECO-KINDU, du programme EAU et du programme PREPICO pourront être invités occasionnellement, de même que tout représentant de la SMCL en visite sur place. Ce comité aura pour tâche d'informer les différents membres quant à l'évolution du projet et de s'assurer de la bonne coordination des activités gérées par les différentes parties. Les questions d'ordre pratiques et techniques seront réglées durant ces réunions. Le comité sera en outre apte à présenter toute requête utile à la bonne exécution du projet à la SMCL afin que cette dernière prenne toutes les décisions requises. Le représentant du projet assurera le secrétariat.

En guise de préparation aux réunions du comité, le projet rédigera un rapport d'activités succinct ainsi qu'une planification des activités du mois suivant. Il s'occupera également de la rédaction des minutes de la réunion. L'ensemble sera transmis au PST.

5.3.3 UNITÉ D'EXÉCUTION CONJOINTE DU PROJET (UEC)

L'Unité d'exécution conjointe du projet (UEC) est l'instance de gestion quotidienne du projet. Elle est également responsable du reportage opérationnel mensuel et semestriel, de la planification et de la gestion financière du projet. Elle assure la mise en œuvre des activités dès l'approbation du programme semestriel par la SMCL. Elle est composée d'un coordinateur national, en la personne du commandant des FRR du camp militaire de Lwama, d'un AT international durant les 18 premiers mois du projet, qui forment la direction du projet, ainsi que d'un AT national en génie civil, d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) et d'un chauffeur, qui forment le personnel d'appui. Ils couvriront ensemble les principaux domaines de la planification locale du développement, de la maîtrise d'ouvrage et des finances locales. L'unité bénéficiera en outre d'un fonds lui permettant de mobiliser des expertises ponctuelles selon les besoins.

La gestion quotidienne du projet pourra être transférée au Portfolio Infra de la CTB à Kinshasa en cas d'absence de l'AT international à Kindu. Dans ce cas, le Portfolio Infra restera en liaison directe avec l'AT national, le coordinateur national et le responsable du détachement militaire belge assurant le coaching des militaires congolais. Lors du départ définitif de l'ATI il appartiendra à la CTB de proposer à la SMCL l'ATN comme directeur officiel du projet.

5.3.3.1 PortFolio Management Team - PFMT

Au niveau de la RDC, un ensemble de projets en exécution et/ou en préparation, ont été regroupés par « portefeuille » sur base d'une logique d'ensemble. Cette logique est axée sur le contenu des projets et est dans la plupart des cas une logique sectorielle ou thématique. Cette approche permet de dégager les avantages suivants:

- Optimiser la gestion d'un ensemble de projets, afin que celui-ci s'inscrive mieux dans la stratégie de l'organisation que la somme des projets individuels et favoriser en conséquence les synergies entre projets appartenant au même portefeuille ;
- Générer des économies d'échelles pour certaines fonctions d'appui aux projets ;
- Permettre à l'équipe d'exécution conjointe du projet de se concentrer en première instance sur la responsabilité première d'atteinte des résultats prévus par le projet ;
- Donner à chacun une spécialisation dans son domaine de compétence ;
- Aider à ce que les projets s'inscrivent dans la logique de la Déclaration de Paris ;
- Lancer des activités avant que l'équipe de projet soit mise en place.

Le projet FAMIKI fera partie du portefeuille Infrastructure.

Au sein de ce portefeuille, une équipe en place a les responsabilités suivantes pour l'ensemble des projets appartenant au Portfolio. Cette équipe regroupe :

1/ Un **Portfolio Manager (PM)**. Le PM est responsable de la coordination du portefeuille. Il/elle a principalement les responsabilités suivantes :

- Responsable principal pour la gestion de la coordination¹⁰ de tous les aspects des projets ;
- Initiateur pour la préparation et la tenue des réunions des SMCL ;
- Garant que le contenu¹¹, la qualité, le timing et le coût répondent aux objectifs initialement définis ;
- Gestion globale des risques ;
- Responsable de l'organisation des cercles de développement des AT et du MAF ;
- Responsable de la préparation, de la coordination des contributions locales et des modalités opérationnelles des formulations au sein de son portefeuille ;
- Donner un input en ce qui concerne le suivi du portefeuille dans le cadre du PIC (programme indicatif de coopération).

2/ Une équipe dénommée **Project Support Team (PST)**.

Un **Manager Administratif et Financier (MAF)** est assisté par une équipe.

Le MAF est responsable de garantir une gestion optimale des processus administratifs et financiers des projets au sein du portefeuille. Il/elle a la responsabilité dans les domaines suivants :

- Démarrage et clôture administrative et financière des projets ;

¹⁰ Gestion de la coordination : comprend les activités nécessaires pour la coordination des divers processus et activités de gestion de projet et de portefeuille. Cette coordination consiste à faire les choix nécessaires en matière de concentration des ressources, à anticiper les problèmes potentiels, à traiter ces problèmes avant qu'ils atteignent un seuil critique et à coordonner le travail pour le bénéfice des projets et du portefeuille. L'effort de coordination consiste également à faire des compromis entre des objectifs et des alternatives en concurrence.

¹¹ Contenu : les résultats du projet et tout le travail nécessaire pour les atteindre.

- Gestion budgétaire et programmation financière ;
- Comptabilité ;
- Trésorerie et paiements ;
- Administration du personnel ;
- Logistique ;
- Gestion de l'équipe administrative et financière.

L'équipe du portfolio se pose donc en support et soutien aux projets, en exécutant une série d'activités qui étaient auparavant exécutées par l'Equipe d'exécution conjointe du projet. Les cadres de l'Equipe d'exécution conjointe du projet, sans se décharger pour autant de leur responsabilité de gestion, se concentrent sur leur rôle prioritaire, à savoir l'atteinte des résultats prévus par le projet.

5.3.3.2 Financement

Suite aux décisions prises lors de la deuxième réunion spéciale du comité des partenaires du 28 et 29 avril 2009, il a été acté dans le procès verbal au point 2.2 relatif à « la gestion par Portfolio Management », que « ...la Partie congolaise et la Partie belge ont convenu que les frais liés au portfolio ne seront plus appliqués pour la programmation 2009 et ne seront induites de façon généralisée qu'au 1^{er} janvier 2010... » En conséquence, ce projet formulé en 2009 ne contribuera pas au financement des coûts du Portfolio.

La non participation du projet à ce financement devra donc être compensée par les frais de gestion de la CTB.

Une vue globale du financement de l'équipe PST par les projets est résumée dans le document « Topo de financement PST - Infrastructure repris en annexe du DTF. Ce document résume la participation de chaque projet au financement de l'équipe PST en question. En raison du caractère variable de la composition du portfolio, ce document sera mis à jour annuellement afin de prendre en compte l'évolution du portefeuille.

5.4 Modalités financières de mise en œuvre

5.4.1 CONTRIBUTION DE LA PARTIE CONGOLAISE

Les obligations et participations financières de la Partie congolaise, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du projet.

Leur inexécution, même partielle, pourra entraîner, après notification officielle, la suspension partielle ou totale des apports belges. La Partie congolaise s'engage dès lors à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du projet de coopération et notamment concernant:

- La mise à disposition de locaux pour le projet dans l'enceinte du camp militaire qu'il appartiendra au projet de réhabiliter, le cas échéant;
- La mise à disposition des compagnies de génie des FARDC et leur encadrement à temps et à heure pour toute la durée des travaux;

- La fourniture de deux camions en état de marche à Kindu pour toute la durée du projet, les frais en carburant et en maintenance étant assurés par le projet;
- La mise à disposition du personnel FRR pour le gardiennage du stock, le transport des matériaux et la production des briques autobloquantes;
- La fourniture de logements (tentes) et de nourriture pour les militaires du génie congolais issus des autres régions militaires ainsi que l'assurance du paiement de l'ensemble du personnel militaire impliqué dans le projet.

Concernant l'exécution et le financement du projet :

- A prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires requises afin de garantir le bon déroulement du projet ;
- A n'utiliser en aucun cas la contribution belge au paiement d'impôts ou autres charges publiques, ni à l'apurement des droits d'entrée prévus par la législation de la République Démocratique du Congo.
- Ceci implique entre autres :
 - o L'exonération de tout impôt, droits de douanes, taxes d'entrée et autres charges fiscales ou administratives sur les fournitures, travaux et projets de service faisant l'objet de la contribution belge au projet ;
 - o L'autorisation par la direction des douanes d'utiliser la procédure "d'enlèvement d'urgence" ;
- A assurer la libre circulation des membres de l'assistance technique belge et du personnel mandaté par celle-ci sur l'ensemble du territoire national, à leur faciliter l'obtention des visas et permis nécessaires à leur entrée, séjour et sortie de la République démocratique du Congo ;
- A accorder aux organismes, personnes congolaises et expatriés oeuvrant dans le cadre du Projet toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ;
- A assurer la maintenance des bâtiments des structures soutenues et les salaires du personnel au sein de ces structures ;
- A maintenir le matériel acquis avec les moyens du projet au sein de celui-ci ;
- A faciliter l'accès à toute documentation utile ou nécessaire pour l'exécution des activités ;
- A faciliter auprès de tous les services concernés les démarches nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Concernant le personnel national :

- A laisser ou à mettre à la disposition du projet le personnel nécessaire à sa réalisation au sein de chaque structure soutenue, étant entendu que ce personnel continuera à être rétribué par la République démocratique du Congo qui en assumera en outre les obligations découlant de leur statut ;
- A prendre toutes les dispositions utiles pour que la qualification professionnelle du personnel nécessaire à la réalisation du projet puisse être évaluée conjointement par les deux parties et à prendre, le cas échéant, toute mesure d'encouragement ou de correction jugée indispensable en la matière ;
- A ne déplacer ou muter du personnel au sein des structures retenues qu'après concertation avec la SMCL;
- A remplacer le personnel au sein des structures retenues en respectant les qualifications requises en fonction des responsabilités au sein du projet.

Concernant l'après projet :

- A prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la poursuite des activités au sein des structures retenues après la cessation de l'intervention belge ;
- A veiller à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent projet deviennent propriété de l'Etat congolais après cessation de l'intervention belge et restent affectés aux structures pour lesquelles ils sont prévus.

5.4.2 CONTRIBUTION DE LA PARTIE BELGE

Les obligations et participations financières de la Partie belge, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du projet.

La contribution de la Partie belge sera mise en œuvre selon le guide de la CTB de la gestion financière des projets en régie. Elle couvrira essentiellement les activités inhérentes à l'atteinte de l'objectif spécifique et sera mise à la disposition du projet sous forme de contribution financière pour le financement des fournitures, travaux et services du projet.

Le budget détaillé de la contribution belge et le chronogramme d'exécution belge sont repris au point 4.3 du présent DTF.

5.5 Gestion de la contribution belge

La gestion de la contribution belge au projet sera assurée par la CTB en exécution d'une "Convention de Mise en Œuvre" (CMO) conclue entre l'Etat belge et la CTB. La gestion de la contribution financière belge en régie et la mise à disposition des fonds se feront suivant les procédures internes de la CTB.

S'agissant d'un projet en régie, la réglementation belge relative aux marchés publics sera d'application.

5.5.1 COMPTES ET POUVOIR DE SIGNATURE

Dès la signature de la Convention Spécifique, la CTB ouvrira les comptes dans les institutions bancaires appropriées.

5.5.2 COMPTES ET MISE À DISPOSITION DES FONDS

5.5.2.1 Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'Etat belge et la CTB, un appel de fonds peut être introduit. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois.

Il y aura lieu de déterminer le préfinancement fait par le Ministère de la Défense Nationale belge et de prévoir le remboursement au Département de la Défense suivant les modalités à régler avec ce Département, s'il y a lieu.

5.5.2.2 Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire auprès de la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi appliquer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise auprès du PST (Project Support Team) du portefeuille auquel le projet appartient ;
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise auprès du PST du projet ;
- Le montant de l'appel de fonds ne soit pas plus élevé que le solde budgétaire.

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

5.6 Rapportage

5.6.1 COMPTABILITÉ

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction du projet. La comptabilité à envoyer au PST du projet comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

5.6.2 PROGRAMMATION ET GESTION FINANCIÈRE

Trimestriellement, la direction du projet doit élaborer une programmation financière pour les trimestres suivants et pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée au PST du projet.

Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, les mécanismes d'appropriation des adaptations au DTF (cfr ci-dessous) doit être suivi.

5.6.2.1 Gestion budgétaire

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet et validé par le portfolio. Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire);
- Ré allocation des montants entre lignes budgétaires;
- Utilisation de la réserve budgétaire.

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités du projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent respecter les mandats (voir pouvoir de signature). La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.6.2.2 Suivis financiers

A chaque réunion de SMCL, la direction du projet doit présenter l'information financière suivante:

- Rapport d'exécution budgétaire;
- Mise à jour de la programmation financière;
- Liste des engagements importants;
- Aperçu des soldes bancaires;

- Paiements par le siège CTB ;
- Proposition de changement budgétaire si nécessaire;
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier.

5.6.3 RAPPORTAGES OPÉRATIONNELS À LA SMCL

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution du projet, la direction du projet doit établir des rapports de suivi à chaque SMCL. Il s'agit d'un rapport sur l'avancement du projet à soumettre pour discussion et approbation à la SMCL. Cette dernière en tirera les conclusions pour l'orientation ultérieure du projet.

Parallèlement, un petit rapport mensuel sera produit en vue de la préparation des réunions du comité de pilotage. Les minutes de la réunion seront jointes au rapport, l'ensemble étant transmis au PST.

5.6.4 RAPPORTAGE ANNUEL

La direction du projet rédigera annuellement, et conformément aux canevas de la CTB, des rapports annuels qui apprécieront le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin et présentés dans le cadre logique.

Le rapport annuel est opérationnel et financier. Il comprend :

- L'examen de l'exécution correcte de la présente convention ;
- La recherche des causes des éventuels dysfonctionnements et des éventuels éléments nouveaux qui justifieraient la révision de la Convention Spécifique ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard de son efficacité, de son efficacité et de sa durabilité;
- L'examen de la prestation de coopération au regard des indicateurs repris au DTF et notamment, sur la base des suppositions du cadre logique, l'examen de l'évolution du risque au regard de ces mêmes indicateurs.

Le rapport annuel sera remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire et à l'Etat belge, via la DGCD à Bruxelles.

5.6.5 RAPPORTAGE FINAL

Le rapport final comprend :

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficacité, efficacité, durabilité et impact;

- Une appréciation des critères d’harmonisation et d’alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation;
- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises;
- Les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final sera remis au plus tard 6 mois après l’échéance de la Convention Spécifique à l’Etat partenaire et à l’Etat belge, via la DGCD à Bruxelles.

5.7 Mécanisme d’adaptations du DTF

Le DTF peut être modifié par le pays partenaire et la CTB quand cela s’avère nécessaire à l’exception de l’objectif spécifique, la durée et du budget total du programme pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettre entre l’Etat congolais et l’Etat belge. Un tel changement se fera sous initiative de l’UEC qui fera ses suggestions auprès de la SMCL.

Les adaptations au DTF sont discutées et approuvées en SMCL.

Toutefois, la Partie congolaise et la CTB informent la Partie belge des éventuelles modifications suivantes apportées :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise ;
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs ;
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale ;
- Le mécanisme d’approbation des adaptations du DTF ;
- Les indicateurs de résultat et d’objectif spécifique ;
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Cette information se fait de deux manières: via le rapport annuel ou via la transmission du rapport de réunion de la SMCL.

5.8 Monitoring, évaluation et audit

Le monitoring, l’évaluation et l’audit ont pour but non seulement de contrôler l’exécution technique et financière des activités du projet, mais surtout d’améliorer l’efficacité et l’efficacités du projet pour qu’il puisse réaliser au mieux ses objectifs.

Les mécanismes suivants seront mis en place :

5.8.1.1 Monitoring du projet

Le suivi et le monitoring interne du projet seront facilités par la mise en oeuvre du système d'information, destiné à mettre à la disposition du projet et de l'ensemble des acteurs, des données sur l'avancement du projet sur base des indicateurs objectivement vérifiables tels que définis dans le cadre logique du projet.

Les études d'exécution décriront la situation existante et feront office de "baseline survey". Les données qui seront ensuite compilées la première année constitueront les références du projet qui permettront d'évaluer au terme du projet la performance et de mesurer objectivement l'impact du projet.

Par ailleurs le PST assurera une évaluation continue du projet, essentiellement en terme de planification opérationnelle.

Gestion et suivi quotidien du projet

La gestion et le suivi quotidien du projet sont confiés à la direction du projet qui consiste en un coordinateur national et l'assistant technique international.

Le coordinateur national est spécifiquement chargé de mobiliser les partenaires et les bénéficiaires du projet au moment du démarrage de chaque activité, de s'assurer des collaborations nécessaires au sein de l'administration nationale et provinciale, et de tenir informé le Secrétaire Général et les Directeurs au sujet des activités entreprises.

L'assistant technique est spécifiquement chargé de la programmation des activités et des budgets correspondants, des relations internes de la CTB, de la gestion du personnel d'appui, et de la préparation des rapports périodiques. Il a l'initiative de la mise en oeuvre concrète et quotidienne des actions, une fois les programmes semestriels approuvés par la SMCL. Il s'assure du bon déroulement des actions une fois démarrées, et du respect par les intervenants des termes de référence. Il gère les finances du projet avec le support du PST et en rend compte à la CTB et à la SMCL.

5.8.1.2 Evaluation du projet

Evaluation finale

Une évaluation finale sera exécutée par une équipe externe nationale afin d'évaluer les résultats du projet sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à une potentielle phase ultérieure du projet ainsi que de tirer les leçons pour d'éventuels futurs projets similaires.

L'évaluation finale se fait suivant les procédures internes de la CTB.

Evaluation DGCD

Dans le cadre du contrat gestion entre la CTB et le gouvernement belge, le Service Public Fédéral « Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement » peut demander, sur un budget séparé, de faire une évaluation des projets en exécution ou d'accompagner une évaluation mi-parcours ou finale.

5.8.1.3 Audit

Audit Projet

Des audits financiers relatifs à la contribution belge se feront régulièrement selon le règlement interne de la CTB. L'audit portera sur la vérification des comptes du projet et sur le contrôle et le respect des procédures. Les moyens financiers seront prévus dans le budget du projet. La SMCL peut demander des audits complémentaires si elle les juge nécessaire.

La SMCL chargera le PST de l'élaboration des termes de référence et de la sélection du bureau d'audit. Ce bureau devra être certifié selon les standards internationaux et faire preuve d'une totale indépendance.

Le rapport d'audit doit être présenté en SMCL. Si nécessaire, la direction du projet doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que les mesures correctives ont été prises.

La cellule audit interne du MGFÉ peut être associée aux audits. De par ses fonctions, elle sera chargée de veiller à la conformité des procédures internes du Ministère.

Audit CTB

Chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.9 Clôture de la prestation

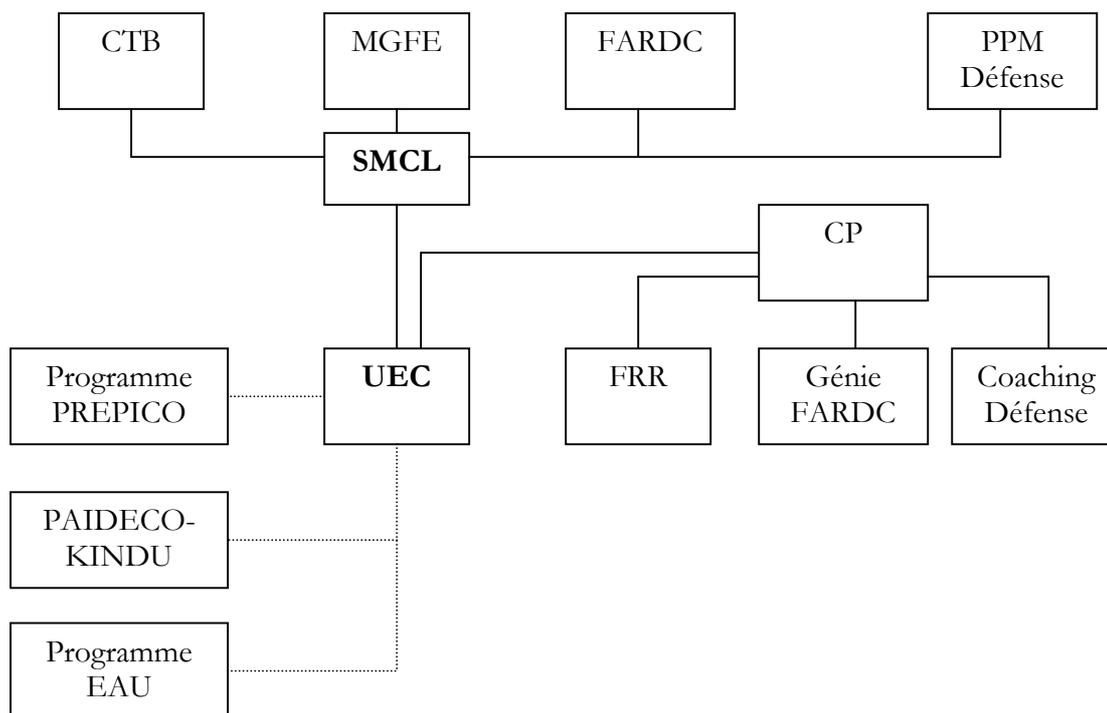
Le délai d'exécution des différentes activités du projet est de 36 mois à compter de la date de signature de la Convention Spécifique. La durée de validité de la Convention Spécifique est de 48 mois.

Six mois avant la fin du projet, un bilan financier doit être élaboré par la direction du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture devra d'abord être vérifié par la CTB.

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de la SMCL.

A la fin de la prestation de coopération, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes du projet tomberont en annulation.

5.10 Fonctionnement du projet



6. THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 Genre

L'ensemble du personnel impliqué dans le projet, qu'il soit civil ou militaire, sera sensibilisé et documenté sur l'approche genre. Des indicateurs spécifiques de l'aspect équité des genres seront suivis dans le cadre de l'évaluation continue des impacts. A cet égard une enquête participative (baseline survey) auprès des familles avant la mise en œuvre du projet est indispensable pour mieux cerner le profil des bénéficiaires et leurs besoins.

La notion du genre guidera toutes les phases du projet; ainsi durant la phase de conception des plans des bâtiments et de leur implantation, on veillera à assurer par exemple la plus grande intimité possible dans les zones de lavage. Quant aux activités génératrices de revenus, elles viseront uniquement le bien-être des femmes et de leurs enfants et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le projet accordera une attention particulière aux activités de renforcement des capacités qui devront mettre un accent particulier sur l'équité homme – femme et principalement le respect des droits des femmes et des enfants. Concrètement, le projet veillera systématiquement à la promotion de l'équité des genres et particulièrement à la promotion de la place de la femme lors de l'élaboration des plans d'activités de développement et particulièrement à leur mise en oeuvre. Il veillera également à leur intégration auprès des populations avoisinantes.

6.2 Environnement

Le site du camp Lwama est implanté sur une nappe aquifère de faible profondeur, soit de l'ordre de 6 mètres. Il y a donc lieu, hors les blocs logement, de prévoir des blocs latrines afin de la protéger de la pollution fécale.

Le mode de construction choisi peut également avoir un impact important sur l'environnement. L'emploi de briques autobloquantes, outre l'économie en transport de ciment qu'elle implique, permet aussi de contribuer à la lutte contre la déforestation. Au vu de la faiblesse des fours artisanaux de briques cuites, près de 50m³ de bois sont nécessaires pour la production de 5,000 briques de qualité moyenne. C'est donc de l'ordre de 14,800m³ de bois qui pourrait être épargnés grâce à cette technique de construction.

6.3 VIH/SIDA

La politique belge de coopération prône le développement d'activités transversales de lutte contre le sida dans toutes les prestations.

La CTB utilise en interne des techniques et méthode visant à ce que les bénéficiaires puissent échanger et renforcer mutuellement leurs compétences face au sida. La CTB a déjà initié la création d'un réseau de partage entre différentes communautés en RDC. Ce

réseau s'appelle RDC Compétence. Cette méthodologie et ses outils offrent des perspectives intéressantes dans d'autres domaines de la vie communautaire comme le genre, environnement, bonne gouvernance, etc.

PAIDECO Kindu facilitera la transmission de toutes les informations pertinentes et disponibles en provenance des programmes exécutés par la CTB, ou autre, traitant de cette thématique, de la prévention et du traitement, notamment par l'ample promotion du film « Papi, mon histoire »¹² auprès des militaires et de leur famille.

Au-delà de ce thème spécifique, l'accès aux soins de santé constitue la priorité 2 de la fiche d'identification. Un dispensaire existe au sein du camp militaire et est d'ores et déjà en fonction avec la présence de personnel du service médical des FARDC. Mais il est évident qu'un dispensaire prévu pour 150 militaires et leurs proches ne peut assurer un appui correct pour 623 militaires et famille. La construction d'un dispensaire approprié en dehors de l'enceinte du camp militaire permettra de résoudre ce problème de surpopulation, dans le même cadre que la construction de la construction d'une école (voir 7.5 Droits des enfants ci-dessous). Via ce dispensaire, des activités appropriées de prévention et de dépistage contre le VIH pourraient être entreprises.

6.4 Economie sociale

Les associations sociales sans but lucratif, coopératives, mutuelles, organisations non gouvernementales (ONG), associations de groupes d'intérêts, etc. constituent les groupes sociaux constituant « l'économie sociale ». Ces groupes sociaux sont essentiels pour le développement local et durable et donc, pour le bon déroulement du projet. Tous ces groupes sociaux seront par conséquent considérés comme des partenaires/bénéficiaires d'exécution du projet.

Par ailleurs, des activités sociales et génératrices de revenus devraient être développées visant d'abord les femmes. Le choix spécifique des actions (construction d'une aire de séchage des produits agricoles, moulin, marché ou autre) devrait être laissé aux bénéficiaires sous la guidance du projet PAIDECO-KINDU.

Ces activités, de même que celles visant à l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins devront contribuer à une meilleure intégration des militaires et de leur famille dans la région de Kindu en améliorant, d'une part, les conditions de vie des ces dernières, en développant, d'autre part, des activités permettant les rencontres et les échanges entre ces communautés.

6.5 Droit des enfants

Le projet est conscient de la situation précaire de l'enfant dans les zones d'intervention: enfant soldat, enfant de la rue, orphelin, enfant travailleur, etc. Des activités spécifiques à leur endroit pourraient être développées dans le cadre des activités sociales. En outre, le droit à l'éducation fait partie intégrante de la fiche d'identification. Le scénario 2 prévoit la construction d'une école en dehors du camp militaire, la promiscuité entre activités

¹² Réalisateur: Djo Munga Wa Tunda, Producteur Suka! BDF: CTB Fondation Roi Baudouin, GTZ

civiles et militaires n'étant pas souhaitable. Cette école serait du reste un excellent vecteur d'intégration entre les communautés autochtones et les familles des militaires, puisqu'elle sera ouverte aux enfants des deux communautés.

Pour l'heure, 400 élèves reçoivent des cours dans 4 classes d'un bâtiment du camp délabré alors que 2 autres classes sont dispensées sous tentes. Le gouvernement congolais a mis à disposition les instituteurs nécessaires. Le projet prévoit la construction de neuf classes au moins en dehors de l'enceinte du camp militaire.

7. ANNEXES

7.1 Cadre logique

	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global: Contribuer à la consolidation de la sécurité en cours avec le rétablissement de l'Autorité de l'Etat dans la partie Est de la RDC en général et dans la province du Maniéma en particulier.			
Objectif Spécifique: Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles des militaires ainsi que des populations avoisinantes et les stabiliser.	<u>Indicateurs sociaux</u> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation du nombre de troubles impliquant les militaires et/ou leur famille • Fréquentation des infrastructures sociales financées; • Satisfaction des bénéficiaires ; • Amélioration des conditions de vie et d'alimentation des bénéficiaires ; <u>Indicateurs économiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du niveau et de la qualité de vie des bénéficiaires ; • Production agricole des champs mis à la disposition des familles ; • Montants des recettes produites par les activités génératrices de revenus; • Pérennité des investissements du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes projet, dont enquêtes de satisfaction • Rapports projet • Registres <ul style="list-style-type: none"> • Fiches projets • Enquêtes projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité sociale et politique dans le pays ; • Renforcement de l'état de droit • Mise à disposition des contributions de tous les partenaires • Participation active de tous les acteurs dans la mise en œuvre du projet • Coordination optimale de tous les acteurs • Contraintes logistiques d'approvisionnement et de transport des matériaux maîtrisées

Activités	Indicateurs	Sources de vérification
Résultat 1 : Des logements décents pour 623 militaires et leur famille sont construits		
1.1 Construction des logements des familles par bloc type avec collecte d'eau de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Logements fonctionnels • Respect du budget estimé • Satisfaction des familles des militaires • Blocs sanitaires fonctionnels et bien entretenus • Blocs de douches fonctionnels et bien entretenus • Approvisionnement en eau assuré • Bonne accessibilité des logements en toute saison sans risque d'érosion • Délais des travaux • Organisation du chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Logements habités • Contrats de location • Enquête de satisfaction • Rapports de projet • Rapports d'analyse de l'eau • Aménagement du site • Erosion contrôlée • Journal de chantier • Fiches de gestion des stocks
1.2 Construction de blocs sanitaires		
1.3 Construction de blocs de douches		
1.4 Aménagement des accès et abords		
1.5 Support logistique (équipement, transport, stockage, prime de motivation)		
Résultat 2 : L'accès à l'eau potable pour les familles du camp est assuré		
2.1 Aménagement des quatre sources	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité et qualité de l'eau potable disponible • Installations opérationnelles et bien entretenues 	<ul style="list-style-type: none"> • Installations • Enquête de satisfaction • Rapports de projet
Résultat 3 : L'accès aux soins de santé et à l'éducation est amélioré pour les familles du camp militaire et celles des populations avoisinantes par la construction des infrastructures adéquates à proximité du site des logements		
3.1 Construction d'une école avec équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures opérationnelles • Nombre de bénéficiaires issus tant des familles de militaires que des communautés avoisinantes • Satisfaction des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents projets • Enquête de satisfaction • Rapports du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel • Rapports du Ministère de la Santé • Livrets du dispensaire
3.2 Construction d'un centre de santé équipé		

Résultat 4 : Des activités sociales, y compris des activités génératrices de revenus, sont fournies de manière participative afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants et assurer leur intégration aux seins des communautés avoisinantes.

3.1 Enquête préliminaire	<ul style="list-style-type: none"> • Semences fournies 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'analyse
3.2 Activités sociales, y inclus de sensibilisation à l'hygiène et la maintenance et activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel agricole fourni et opérationnel • Terres cultivées • Qualité des échanges entre les familles des militaires et leur voisinage • Systématisations des expériences • Participation des bénéficiaires aux activités du projet • Satisfaction des bénéficiaires • Hygiène et maintenance des infrastructures et équipement 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents projets • Banque de données • Enquête de satisfaction

7.2 Calendrier d'exécution

Résultat	Activité	Année 1				Année 2				Année 3			
		Q1	Q2	Q1	Q2	Q3	Q4	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
L'Unité d'exécution conjointe opérationnelle & coordination avec partenaires	Mise en place UEC												
	Production des briques autobloquantes												
Résultat 1 : Construction de logements décents pour 623 militaires et leur famille	1.1 Construction des logements												
	1.2 Construction sanitaires												
	1.3 Construction douches												
	1.4 Accès & abords												
	1.5 Mise en place filière d'approvisionnement												
Résultat 2 : Accès à l'eau potable	2.1 Aménagement des sources												
Résultat 3 : Accès à la santé et l'éducation est amélioré	3.1 Construction école & équipement												
	3.2 Construction centre de santé & équipement												
Résultat 4 : Activités sociales	4.1 Enquête préliminaire												
	4.2 Activités sociales, génératrices de revenus et de sensibilisation												

La période de démarrage des opérations est estimée de 3 à 6 mois. Ce délai, relativement long, s'explique en grande partie par l'accessibilité réduite de la zone. Il s'agira de d'acheter les équipements, les faire parvenir sur place, lancer la filière de production des briques autobloquantes, mettre en place la filière d'acheminement des matériaux de construction, mobiliser les compagnies de Génie FARDC et les installer... Cela mis en place, les travaux de construction pourront commencer. Le tableau ci-joint dresse la liste des travaux à réaliser et le nombre d'hommes/jour comptabilisé.

Logements	Ho/jour	Quantité	total
Blocs de 4 WC	380	80	30.400
Blocs douches	412	40	16.480
Logement type	1.930	40	77.200
Ecole	1.500	1	1.500
Dispensaire	2.000	1	2.000
Total			127.580

En tablant sur un total de 200 génies FARDC, la durée des travaux sera de l'ordre de 2 ans.

7.3 Termes de références de l'UEC

7.3.1 ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL

7.3.1.1 Attributions

L'assistant technique international travaillera à plein-temps comme responsable du projet FAMIKI pour une période de 18 mois. En collaboration avec le coordinateur national du projet, en la personne du commandant des Forces de Réaction Rapide (FRR) du camp de Lwama à Kindu, il s'assurera que toutes les tâches qui incombent à l'Unité d'Exécution Conjointe (UEC) seront accomplies sans encombre suivant le planning approuvé par la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL).

Epaulé par le coordinateur de projet, d'un assistant technique national (ATN), expert en génie civil, et d'un Responsable Administratif et Financier (RAF), avec lesquels il/elle forme une équipe opérationnelle, l'ATI aura les attributions et les responsabilités suivantes :

- Responsable du projet en assurant le respect strict des modalités d'exécution et des mécanismes de financement : identification/présélection, analyse de conformité et visites de terrain, sélection et décision de financement;
- Développer avec les structures locales (groupements villageois, associations, ILD, ONG, Coopératives) et les services étatiques bénéficiaires, civiles et militaires, une bonne coopération afin d'échanger les informations nécessaires à la bonne conduite des activités du projet et assurer leur coordination;
- Assurer la gestion financière et comptable journalière du projet dont il a la responsabilité;
- Assurer au sein de l'équipe locale une complémentarité et une harmonisation des discours et pratiques;
- Veiller à une culture d'apprentissage organisationnelle en initiant un processus de formation continue auprès de son équipe, et principalement de l'ATN qui devrait reprendre sa charge de coordinateur de projet à la fin du contrat de l'ATI;
- Assurer, en concertation avec le coordinateur, la documentation et la capitalisation des expériences ;
- Participer et animer les diverses réunions nécessaires à l'exécution du projet, notamment les réunions mensuelles de la cellule de coordination et les SMCL;
- Assurer, avec le soutien de l'EUC, la compétence technique pour la bonne exécution de l'ensemble des activités du projet, soit:
 - La planification, la conception, l'organisation, la mise en œuvre des logements pour les familles des militaires du camp de Lwama à Kindu et les infrastructures sanitaires (adduction d'eau, toilettes sèches, blocs douches) et sociales attenantes (une école et un dispensaire), en coordination avec l'équipe de coaching de la Défense belge et les FARDC – FRR et compagnies de génie;
 - L'organisation logistique du projet (achat matériel, approvisionnement en matériaux, stockage, transport...) en coordination avec les FARDC et la Défense belge en poste à Kindu, le programme PREPICO à Kalemie,

responsable de l'achat et de l'acheminement du matériel, de l'équipe Portfolio et du PPM à Kinshasa;

- Assurer la coordination quotidienne des activités avec tous les acteurs en place (FARDC – FRR et compagnies de génie – Défense belge);
- Assurer la coordination avec les projets mis en œuvre par la CTB en charge des activités sociales et de l'approvisionnement en eau potable (Programme EAU, PAIDECO-KINDU) et de tout autre intervenant extérieur au projet (consultant, ONG...);
- Rédiger, avec le soutien de l'UEC, les rapports financiers et techniques conformément au canevas et aux périodicités en application au niveau national et du projet via:
 - o Un rapport de démarrage après trois mois, incluant:
 - Une étude des capacités et besoins des différents partenaires impliqués dans le projet et, si besoin, toute proposition utile pour renforcer les structures, systèmes, procédures, connaissances de ces partenaires et des mécanismes de coordination;
 - Une étude technique de la logistique nécessaire à la bonne exécution du projet et des moyens nécessaires à mettre en œuvre;
 - o Des rapports semestriels à destination de la SMCL reprenant la description des activités passées et la planification pour les six prochains mois;
 - o Un rapport final donnant la synthèse des résultats obtenus du projet, des problèmes rencontrés et des leçons à tirer;
 - o Tout autre rapport demandé par l'une ou l'autre des parties concernées par le projet;
- Etre proactif en consolidant les liens avec toutes les organisations ayant une expérience dans les domaines concernés ou entreprenant des activités de développement dans la province;
- Participer au processus de recrutement du personnel de l'UEC.

7.3.1.2 Profil

L'Expert(e) international (e) doit posséder:

- Un niveau universitaire : Master en génie civil, architecture ou disciplines équivalentes;
- Une expérience pratique éprouvée d'au moins 10 ans dans le domaine de la coordination, de la conception, du suivi de chantier;
- Une expérience pratique dans le domaine de la coopération au développement et du suivi de projet d'au moins 5 ans;
- Des notions de gestions et de comptabilité;
- Une connaissance professionnelle en Afrique Centrale et en RDC en particulier sera un avantage.

Par ailleurs, il/elle doit:

- Avoir un esprit d'équipe et faire preuve d'aptitudes à la communication vis-à-vis des collègues et interlocuteurs de nationalités, conditions et niveaux sociaux différents ;
- Un esprit d'organisation, de résolution de conflits et de pédagogue;
- Etre en bonne santé et accepter de vivre à l'intérieur du pays avec de fréquents déplacements en province et sur Kinshasa;
- Connaître l'informatique et notamment, utiliser les logiciels courants (traitement de textes, tableurs, Power Point, etc.);
- Maîtrise du français et, si possible, de la langue de la zone d'affectation;
- La connaissance du contexte particulier de la province du Maniéma sera un avantage.

7.3.1.3 Durée du contrat et lieu d'affectation

La durée de la prestation est 18 mois. Le poste à pourvoir est à Kindu, province de Maniéma.

7.3.2 ASSISTANT TECHNIQUE NATIONAL

7.3.2.1 Attributions

L'assistant technique national (ATN) travaillera à plein-temps comme assistant à la direction du projet Famiki pour une période de 18 mois, puis comme responsable du projet, si sa nomination est confirmée par la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL). En collaboration avec le coordinateur national du projet, en la personne du commandant des Forces de Réaction Rapide (FRR) du camp de Lwama à Kindu, et de l'Assistant Technique International (ATI), il s'assurera que toutes les tâches qui incombent à l'Unité d'Exécution Conjointe (UEC) seront accomplies sans encombre suivant le planning approuvé par la SMCL.

Epaulé par le coordinateur de projet, de l'ATI, expert en génie civil, et d'un Responsable Administratif et Financier (RAF), avec lesquels il/elle forme une équipe opérationnelle, l'ATN aura les attributions et les responsabilités suivantes :

- Développer avec les structures locales (groupements villageois, associations, ILD, ONG, Coopératives) et les services étatiques bénéficiaires, civiles et militaires, une bonne coopération afin d'échanger les informations nécessaires à la bonne conduite des activités du projet et assurer leur coordination;
- Appuyer l'ATI à la gestion financière et comptable journalière du projet dont il a la responsabilité;
- Assurer, en concertation avec le coordinateur et l'ATI, la documentation et la capitalisation des expériences;
- Participer et animer les diverses réunions nécessaires à l'exécution du projet, notamment les réunions mensuelles de la cellule de coordination;
- Concourir avec le soutien de l'UEC, la compétence technique pour la bonne exécution de l'ensemble des activités du projet; soit:
 - La planification, la conception, l'organisation, la mise en œuvre des logements pour les familles des militaires du camp de Lwama à Kindu et

- les infrastructures sanitaires (adduction d'eau, toilettes sèches, blocs douches) et sociales attenantes (une école et un dispensaire), en coordination avec l'équipe de coaching de la Défense belge et les FARDC – FRR et compagnies de génie;
- L'organisation logistique du projet (achat matériel, approvisionnement en matériaux, stockage, transport...) en coordination avec les FARDC et la Défense belge en poste à Kindu, le programme PREPICO à Kalemie, responsable de l'achat et de l'acheminement du matériel, de l'équipe Portfolio et du PPM à Kinshasa;
- Garantir la coordination quotidienne des activités avec tous les acteurs en place (FARDC – FRR et compagnies de génie – Défense belge);
- Contribuer à la bonne coordination avec les projets mis en œuvre par la CTB en charge des activités sociales et de l'approvisionnement en eau potable (Programme EAU, PAIDECO-KINDU) et de tout autre intervenant extérieur au projet (consultant, ONG...);
- Assister l'ATI à la rédaction des rapports financiers et techniques conformément au canevas et aux périodicités en application au niveau national et du projet;
- Etre proactif en consolidant les liens avec toutes les organisations ayant une expérience dans les domaines concernés ou entreprenant des activités de développement dans la province.

7.3.2.2 Profil

L'Expert(e) local (e) doit posséder:

- Un niveau universitaire : Master dans un des domaines suivants : génie civil, développement rural, économie ou disciplines équivalentes;
- Une expérience pratique éprouvée d'au moins 5 ans dans le domaine de la construction et du suivi de chantiers;
- Une expérience pratique prouvée d'au moins 3 ans dans la coordination, du suivi et de l'évaluation des programmes de développement en RDC.

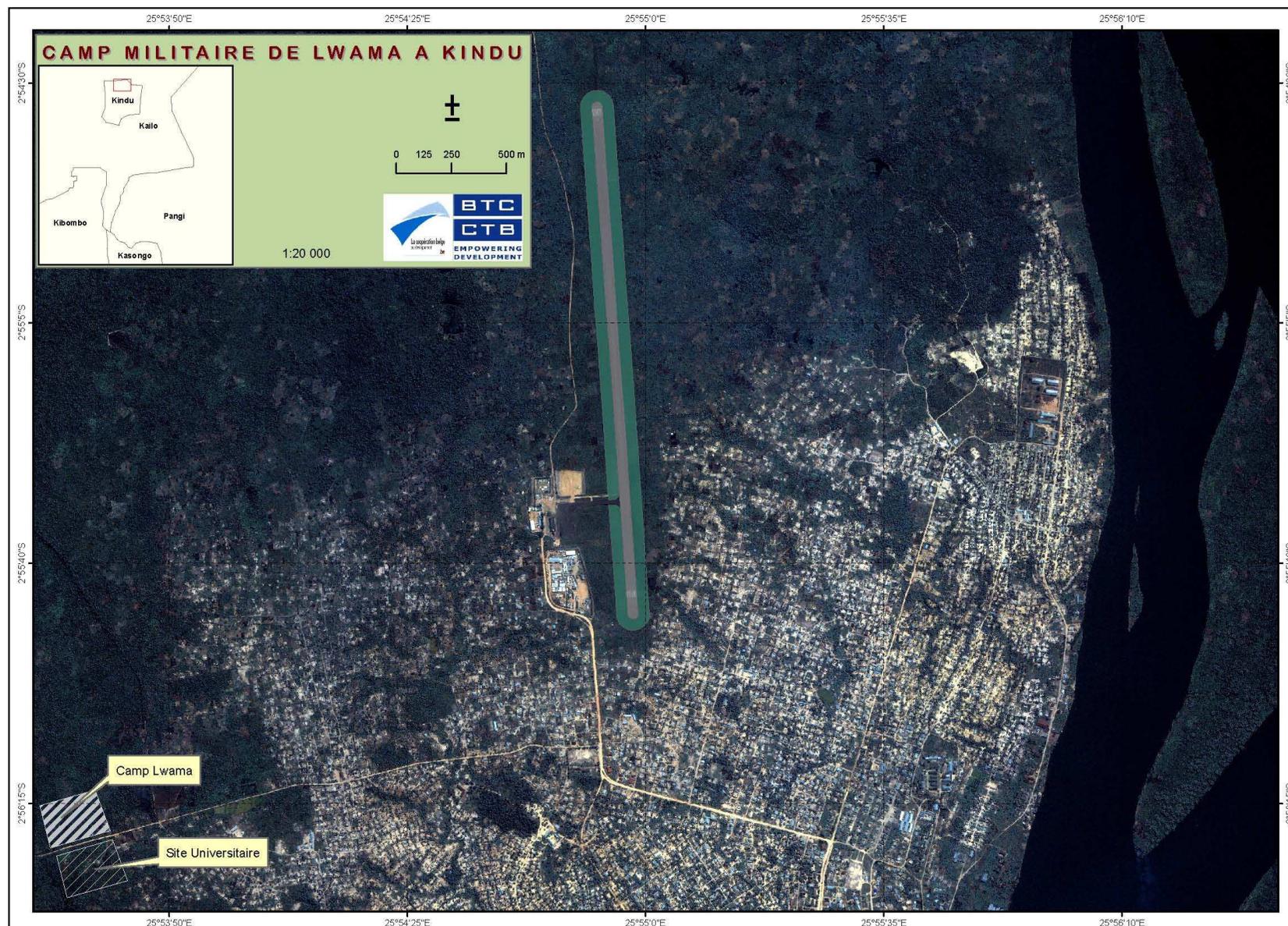
Par ailleurs, il/elle doit:

- Avoir une très bonne connaissance du contexte particulier de la province du Maniéma;
- Avoir un esprit d'équipe et faire preuve des aptitudes à la communication avec des collègues et interlocuteurs de nationalités, conditions et niveaux sociaux différents ;
- Etre en bonne santé et accepter de vivre à l'intérieur du pays avec de fréquents déplacements en province et sur Kinshasa ;
- Connaître l'informatique et notamment, utiliser les logiciels courants (traitement de textes, tableurs, Power Point, etc.).
- Maîtriser le français et la langue de la zone d'affectation.

7.3.2.3 Durée du contrat et lieu d'affectation

La durée de la prestation est 36 mois. Le poste à pourvoir est à Kindu, province de Maniéma.

7.4 Photo satellite de la ville de Kindu avec localisation du site



7.5 Lettre du MDNAC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Ministre

Kinshasa, le 30 SEP 2009

N° MDNAC/CAB/ 2894 /2009

Transmis copie pour information à :

- **Son Monsieur le Vice-Ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants** Président de la République ;
- **Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;**
- **Monsieur le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général à la Défense ;**

(TOUS) à KINSHASA

Objet : Désignation

✓ **A Madame Monique KANDE**
Directrice de Cabinet du Ministre
du Genre, de la Famille et de
l'Enfant
à KINSHASA/GOMBE

Madame la Directrice de Cabinet et Cher Collègue,

J'ai reçu votre invitation adressée au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, pour la participation à la réunion d'analyse du scénario de formulation du projet "FAMIKI" ; ce dont je vous remercie.

A cet effet, Son Excellence Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants me charge de vous communiquer les noms des personnes ci-après qui sont désignées points focaux pour le projet et qui prendront part à cette réunion. Il s'agit de :

- Colonel Julien MUHEKWA NZANZU, Commandant en second du Corps du Génie des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- Monsieur Ferdy MAYASI, Conseiller chargé des Infrastructures au Cabinet du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

Veillez agréer, **Madame la Directrice de Cabinet et Cher Collègue**, l'expression de mes sentiments patriotiques.

André MATUTEZULWA,

Ingénieur Civil Colonel

Directeur de Cabinet a.i.

7.6 Estimation des coûts de construction

Une budgétisation précise des coûts de construction à ce stade du projet demeure un exercice aléatoire pour une série de facteurs:

- Facteurs externes:
 - o Le cours du change entre l'euro et le dollar américain et entre le dollar et le franc congolais reste sujet à de nombreuses fluctuations, suite à la crise économique mondiale, d'une part, et l'inflation endémique en RDC, d'autre part.
 - o Le projet reste tributaire d'une série d'impondérables (coût du transport, qualité de l'argile, lieu de production du ciment...) qui ont un impact direct sur les coûts des matériaux qu'il ne sera possible de définir avec exactitude que durant la phase de mise en œuvre.

- Facteurs internes:

Il n'est pas possible à ce stade du projet de définir le nombre exact de chacun des types de blocs de logement qu'il sera nécessaire de construire. Si cela a un impact limité pour les types T2, T3 et T4, leurs coûts de construction étant relativement similaires, il n'en va pas de même pour les blocs T1, d'autant que le nombre de célibataires aura une incidence sur le nombre de toilettes et d'espaces cuisine à construire (une toilette ainsi qu'une cuisine étant prévue par foyer). Un espace cuisine n'a pas été considéré pour les blocs des célibataires, (On s'attend en effet à ce que ces derniers profitent de la cuisine existante du camp à réhabiliter) alors que des WC collectifs devraient leur suffire.

Cette variabilité nécessite l'introduction d'un coefficient de sécurité dans le calcul des coûts.

Le tableau ci-joint reprend le coût estimé par bloc auquel s'ajoute le coût des espaces cuisine.

Type	# de foyers	Coût d'un bloc en USD	Coût cuisine	Total
T1	32	41.397,9	/	41.397,9
T2	16	34.382,9	4.800	39.182,9
T3	11	32.180,9	3.200	35.480,9
T4	8	31.326,9	2.400	33.726,9
				37.447,15

Compte tenu de ce tableau, une moyenne de 30.000 euros a été retenue par bloc. Ce chiffre inclus les 5 blocs T5 (un logement officier par compagnie) qu'il convient également de construire (de l'ordre de 10.000 euros par logement).

7.6.1 ESTIMATIF T1

	Quantités		Prix
Sable	39145Kg	28m ³	616USD
Ciment	12028,5Kg	240Sacs 50Kg	7200USD
Gravier	12114Kg	8m ³	200USD
Eau	9809l		0USD
Moellons	29,7m ³		742,5USD
Briques	38760Pc		5426,4USD
8mmarmature	219m		438USD
6mmarmature	227m		454USD
Fil de ligature	146m		146USD
Planches 20 cm X 2cm	175m		1050USD
Madriers 7X 15	130m		780USD
Chevrans 5X5	420m		2520USD
Clous -10cm	25Kg		100USD
Tôles de toiture	195Pc		5850USD
Clous de toiture	43Kg		172USD
Gouttière	102m		1530USD
Plat métallique 3 cm	126m		504USD
Clous-6cm	20Kg		80USD
Descentes PVC 90mm	24m		168USD
Cole PVC	1Pot		11USD
Rivets	100Pc		200USD
Fûts 200L	10Pc		600USD
Coudes PVC 90mm	20Pc		180USD
Profilé bouteille	192m		4224USD
Charnière	96Pc		384USD
Verrou	32Pc		128USD
Cadenas	32Pc		128USD
Profilé en L	192m		1536USD
Tôle noire	64m ²		3840USD
2,5mm baguettes à souder	1600Pc		1600USD
Anti-rouille	118m ²		590USD

TOTAL 41397,9USD

7.6.2 ESTIMATIF T2

	Quantités		Prix
Sable	37118Kg	27m ³	594USD
Ciment	12359Kg	220Sacs 50Kg	6600USD
Gravier	12060Kg	8m ³	200USD
Eau	9300l		0USD
Moellons	29,7m ³		742,5USD
Briques	36210Pc		5069,4USD
8mmarmature	210m		420USD
6mmarmature	190m		380USD
Fil de ligature	140m		140USD
Planches 20 cm X 2cm	172m		1032USD
Madriers 7X 15	130m		780USD

Chevrons 5X5	420 m	2520 USD
Clous -10cm	25 Kg	100 USD
Tôles de toiture	195 Pc	5850 USD
Clous de toiture	43 Kg	172 USD
Gouttière	102 m	1530 USD
Plat métallique 3 cm	126 m	504 USD
Clous-6cm	20 Kg	80 USD
Descentes PVC 90mm	24 m	168 USD
Cole PVC	1 Pot	11 USD
Rivets	100 Pc	200 USD
Fûts 200L	10 Pc	600 USD
Coudes PVC 90mm	20 Pc	180 USD
Profilé bouteille	96 m	2112 USD
Charnière	48 Pc	192 USD
Verrou	16 Pc	64 USD
Cadenas	16 Pc	64 USD
Profilé en L	96 m	768 USD
Tôle noire	32 m ²	1920 USD
2,5mm baguettes à souder	800 Pc	800 USD
Anti-rouille	118 m ²	590 USD

TOTAL

34382,9USD

7.6.3 ESTIMATIF T3

	Quantités		Prix
Sable	37145 Kg	27 m ³	594 USD
Ciment	11028,5 Kg	220 Sacs 50Kg	6600 USD
Gravier	12114 Kg	8 m ³	200 USD
Eau	9309 l		0 USD
Moellons	29,7 m ³		742,5 USD
Briques	36210 Pc		5069,4 USD
8mm armature	219 m		438 USD
6mm armature	178 m		356 USD
Fil de ligature	146 m		146 USD
Planches 20 cm X 2cm	175 m		1050 USD
Madriers 7X 15	130 m		780 USD
Chevrons 5X5	420 m		2520 USD
Clous -10cm	25 Kg		100 USD
Tôles de toiture	195 Pc		5850 USD
Clous de toiture	43 Kg		172 USD
Gouttière	102 m		1530 USD
Plat métallique 3 cm	126 m		504 USD
Clous-6cm	20 Kg		80 USD
Descentes PVC 90mm	24 m		168 USD
Cole PVC	1 Pot		11 USD
Rivets	100 Pc		200 USD
Fûts 200L	10 Pc		600 USD
Coudes PVC 90mm	20 Pc		180 USD
Profilé bouteille	60 m		1320 USD
Charnière	30 Pc		120 USD

Verrou	10Pc	40USD
Cadenas	10Pc	40USD
Profilé en L	60m	480USD
Tôle noire	20m ²	1200USD
2,5mm baguettes à souder	500Pc	500USD
Anti-rouille	118m ²	590USD

TOTAL 32180,9USD

7.6.4 ESTIMATIF T4

	Quantités		Prix	
Sable	37082Kg	27m ³	594	USD
Ciment	10997Kg	220Sacs 50Kg	6600	USD
Gravier	11988Kg	8m ³	200	USD
Eau	9288l		0	USD
Moellons	29,7m ³		742,5	USD
Briques	36210Pc		5069,4	USD
8mmarmature	198m		396	USD
6mmarmature	170m		340	USD
Fil de ligature	132m		132	USD
Planches 20 cm X 2cm	168m		1008	USD
Madriers 7X 15	130m		780	USD
Chevrons 5X5	420m		2520	USD
Clous -10cm	25Kg		100	USD
Tôles de toiture	195Pc		5850	USD
Clous de toiture	43Kg		172	USD
Gouttière	102m		1530	USD
Plat métallique 3 cm	126m		504	USD
Clous-6cm	20Kg		80	USD
Descentes PVC 90mm	24m		168	USD
Cole PVC	1Pot		11	USD
Rivets	100Pc		200	USD
Fûts 200L	10Pc		600	USD
Coudes PVC 90mm	20Pc		180	USD
Profilé bouteille	48m		1056	USD
Charnière	24Pc		96	USD
Verrou	8Pc		32	USD
Cadenas	8Pc		32	USD
Profilé en L	48m		384	USD
Tôle noire	16m ²		960	USD
2,5mm baguettes à souder	400Pc		400	USD
Anti-rouille	118m ²		590	USD

TOTAL 31326,9USD

7.7 Financement PST "Infrastructure"

INFRASTRUCTURE	Stade	Code projet	Budget	Dépenses totales du projet à fin 2008	Solde budget au 1/01/2009	Contribution totale au PST sur la durée du projet	Contribution effective sur 2008 au PST	Budget annuel Moyen (2009)	PST	%	Budget annuel Moyen (2010)	PST	Budget annuel Moyen (2011)	PST	Budget annuel Moyen (2012)	PST
Réhabilitation & entretien pistes rurales, bacs*	FOR	RDC 09 141 11	28.000.000	0	28.000.000	0		0	0	0%	9.333.333	0	9.333.333	0	9.333.333	0
Réhabilitation Ecole Saint Charles*	FOR	RDC 09 138 11	200.000	0	200.000	0		0	0	0%	200.000	0				
Réhabilitation université Mbuji Mayi*	FOR	RDC 09 143 11	300.000	0	300.000	0		0	0	0%	300.000	0				
Famille Militaire Kindu (Famiki)*	FOR	RDC 09 140 11	1.000.000	0	1.000.000	0		0	0	0%	500.000	0	500.000	0		
Electricité Kinsangani ralongue*	FOR	RDC 09 137 11	8.500.000	0	8.500.000	0		0	0	0%	2.833.333	0	2.833.333	0	2.833.333	0
Routes Rurales (prepico II)	EXE	RDC 07 112 11	11.000.000	0	11.000.000	220.000	0	2.291.667	45.833	24%	5.500.000	110.000	3.208.333	64.167		
Famika (2 ans)	EXE	RDC 07 095 11	1.500.000	91.311	1.408.689	60.000	17.295	469.563	18.783	10%	469.563	18.783	469.563	5.140		
Port de Kalemie	EXE	RDC 08 124 11	450.000	0	450.000	9.000	0	225.000	4.500	2%	225.000	4.500				
Routes rurales Kasai (DFID)	EXE IS	RDC 08 120 1T	665.000	10.800	654.200	13.284	0	654.200	13.284	7%						
RSSP.ORIENT (9ième FED)	EXE IS	RDC081281T	762.010	0	762.010	0	0	510.547	0	0%	251.463	0				
RSSP.KASAI (9ième FED)	EXE IS	RDC081291T	837.710	0	837.710	0	0	561.266	0	0%	276.444	0				
RSSP.KIVU (9ième FED)	EXE IS	RDC081301T	896.560	0	896.560	0	0	600.695	0	0%	295.865	0				
Chemin de fer urbain	EXE	RDC 07 090 11	7.000.000	48.098	6.951.902	100.000	18.186	1.737.975	20.454	11%	1.737.975	20.454	1.737.975	20.454	1.737.975	20.454
Routes Rurales (prepico I)	EXE	RDC 07 091 11	8.400.000	516.736	7.883.264	135.000	32.735	3.941.632	51.133	27%	3.941.632	51.133				
Electricité Kinsangani	EXE	RDC 07 092 11	8.000.000	126.301	7.873.699	60.000	10.912	2.624.566	16.363	9%	2.624.566	16.363	2.624.566	16.363		
Routes Bandundu (RIB 2)**	EXE	RDC 050 50 11	6.000.000	2.736.733	3.263.267	20.239	0	1.631.634	20.239	11%	1.631.634	0				
Routes bas congo	EXE	RDC 04 027 11	8.000.006	7.739.548	260.458	0	0	260.458	0	0%						
			91.511.286	11.269.527	80.241.759	617.523	79.127	15.509.203	190.588	100%	30.120.810	221.232	20.707.105	106.123	13.904.642	20.454

Suite au comité des partenaires d'avril 2009, les frais liés au portfolio ne seront pas appliqués pour la programmation 2009
 Contribution future au PST: Hypothèse sous réserve des économies possibles dégagées sur les moyens généraux en cours de projets

TOPO de financement: Explication du principe

Les **topos de financement** repris ci dessous détaillent par portfolio et par projet le **montant de la contribution totale maximale** que chaque projet réservera au financement du PST (Project Support Team) du portfolio auquel il fait partie.

Le **budget annuel moyen** est calculé en divisant le solde du budget (ou le budget total pour les nouveaux projets) par le nombre d'année restantes pour le projet, corrigé par la date estimée de démarrage des projets dans le cas de nouveaux projets et/ou en

La **contribution annuelle** de chaque projet se calcule via un pourcentage issu de la comparaison entre le budget annuel moyen du projet pour l'année concernée comparé à la somme des budgets annuels moyen pour cette même année.

Par exemple, si le budget annuel moyen d'un projet s'élève à 500,000€ et que la somme des budgets annuels moyens de ce portfolio pour cette année s'élève à 10 Mio € (lié à la variabilité du portfolio dans lequel il se trouve), la contribution théorique s'él

La **réallocation finale annuelle** des coûts du PST sur les différents projets du portefeuille se fait donc sur base des **frais réels annuels du PST**.
La réallocation finale annuelle **variera donc chaque année en fonction** de ces frais réels et de la composition

Par exemple, si le projet donné à titre d'exemple ci dessus est un projet de 3 ans et de 1,5 Mio € et qui a dans son budget une contribution au PST 25,000 €, ce projet contribuera à charge de 12,500€ l'année 1, comme expliqué si dessus, mais ne contribue